

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 2017

Faits et chiffres

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 2017

Faits et chiffres

Édition anglaise
Facts and figures 2017

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg ou publishing@coe.int). Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Division de la mobilisation des ressources et des relations avec les donateurs.

Couverture et mise en page :
Service de la production des documents et des publications (SPDP),
Conseil de l'Europe

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale du SPDP.

© Conseil de l'Europe, octobre 2018
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Table des matières

INTRODUCTION	5
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES – TENDANCES ET ÉVOLUTIONS	6
SOURCES DE FINANCEMENT EXTRABUDGÉTAIRE EN 2017	7
DISTRIBUTION DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES EN 2017	12
COOPÉRATION BILATÉRALE OU SPÉCIFIQUE À UN PAYS DONNÉ	13
COOPÉRATION THÉMATIQUE ET MULTILATÉRALE	18
CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	19
PROGRAMMATION STRATÉGIQUE ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS	21
PARTENARIATS STRATÉGIQUES	21
GESTION DES RESSOURCES BASÉE SUR LES RÉSULTATS	22
GESTION ET REPORTING EFFICIENTS ET RATIONNELS DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES	22
SYSTÈMES DE MONITORING ET DE CONTRÔLE	22
LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	23
CONCLUSION	25
ANNEXE 1	27
ANNEXE 2	51

Introduction

Le Programme et Budget biennal du Conseil de l'Europe répartit les activités normatives ainsi que les activités de suivi et de coopération de l'Organisation en trois piliers : Droits de l'homme, État de droit et Démocratie. Il présente les priorités et objectifs approuvés et les ressources nécessaires pour les atteindre. Il explique l'affectation des crédits du Budget ordinaire et ses besoins en ressources extrabudgétaires.

■ Le Budget ordinaire finance normalement le fonctionnement des organes statutaires et autres instances de l'Organisation, les activités de suivi et normatives intergouvernementales et l'infrastructure administrative.

■ Les ressources extrabudgétaires sont la principale source de financement des programmes de coopération de l'Organisation. Avec le renforcement de la coopération, qui est l'un des éléments clés de la réforme lancée par le Secrétaire Général, les ressources extrabudgétaires sont devenues cruciales pour l'ensemble des travaux de l'Organisation. Elles comprennent les contributions volontaires versées par les États membres, par l'Union européenne (UE) et par d'autres sources, notamment des États observateurs, des États non membres et des sources non gouvernementales ou non souveraines.

■ Afin de garantir que les activités et les dépenses correspondantes portent bien sur les priorités approuvées, les contributions volontaires sont acceptées dans le cadre du Programme et Budget de l'Organisation. Ces contributions peuvent être affectées ou non à des projets approuvés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

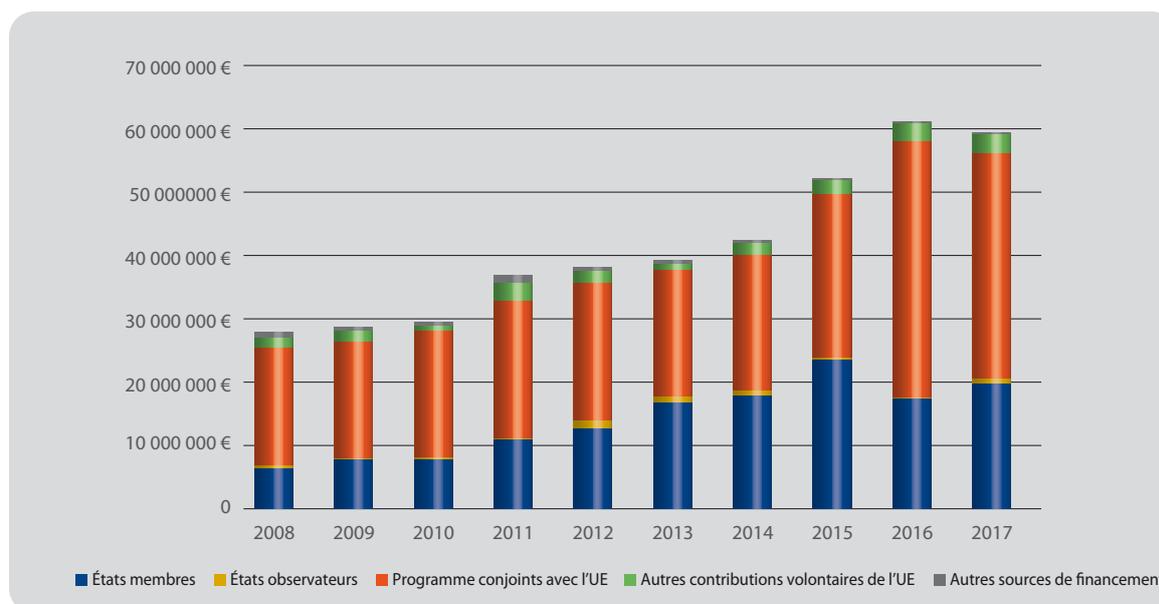
■ On trouvera dans la présente publication des données et des statistiques sur les ressources extrabudgétaires du Conseil de l'Europe en 2017¹.

1. Sur la base des montants réellement versés sur le compte bancaire de l'Organisation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017.

Contributions volontaires – tendances et évolutions

■ L'histogramme ci-dessous illustre l'évolution des recettes extrabudgétaires du Conseil de l'Europe de 2008 à 2017.

Figure 1 – Recettes extrabudgétaires du Conseil de l'Europe 2008-2017



■ Sur les dix dernières années,

- ▶ les recettes extrabudgétaires ont plus que doublé, passant de 27 944 006 € en 2008 à 59 525 860 € en 2017 (+ 113 %);
- ▶ les contributions volontaires d'États membres ont plus que triplé, passant de 6 533 360 € en 2008 à 19 848 480 € (+ 204 %) en 2017;
- ▶ les recettes provenant de l'Union européenne dans le cadre des programmes conjoints ont augmenté de 91 % pour atteindre 35 585 477 € en 2017;
- ▶ les autres contributions de l'Union européenne ont également augmenté de 91 %, passant de 1 591 630 € en 2008 à 3 037 407 € en 2017;
- ▶ le total des contributions des États observateurs s'est établi en moyenne à 569 159 € par an, variant de 177 610 € en 2010 à 1 253 290 € en 2012;
- ▶ le total des recettes extrabudgétaires s'est élevé à 415 398 889 €.

■ En 2017,

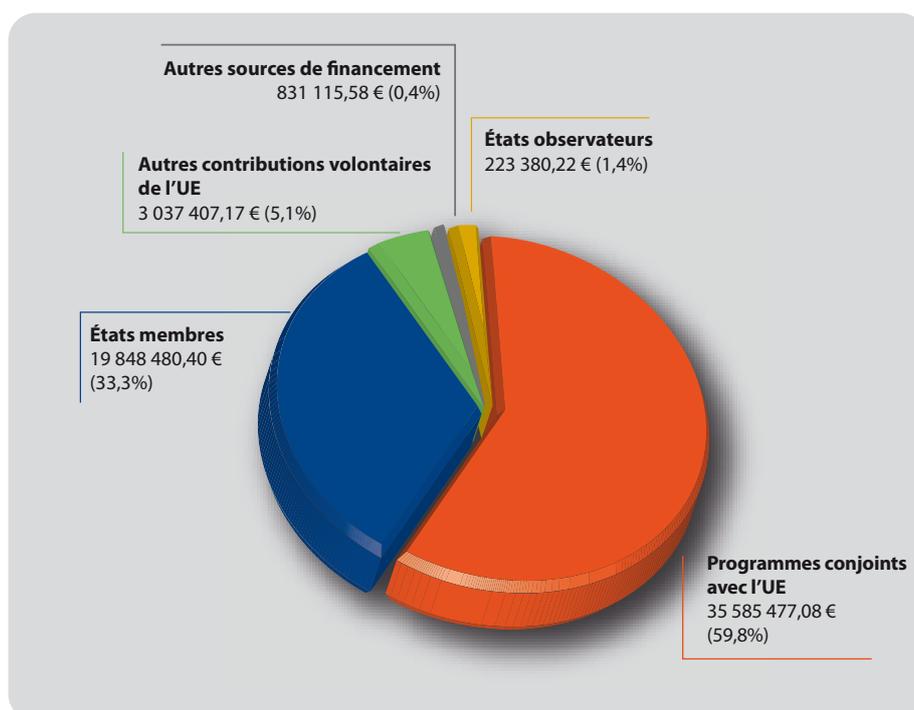
- ▶ les recettes extrabudgétaires se sont montées à 59 525 860 €, en baisse de 3 % par rapport au pic de 61 255 969 € enregistré en 2016;
- ▶ les contributions volontaires d'États membres² ont représenté un tiers du total des recettes extrabudgétaires, soit une hausse de 12 % par rapport à 2016;
- ▶ 35 des 47 États membres ont fait des contributions volontaires (contre 38 en 2016);
- ▶ les recettes perçues dans le cadre des Programmes conjoints du Conseil de l'Europe et de l'UE ont diminué de 14 % par rapport à 2016 mais représentent encore 60 % du total des recettes extrabudgétaires;
- ▶ l'UE a également versé un certain nombre de contributions volontaires hors Programmes conjoints, pour un montant de 3 037 407 €, soit 5 % du total des recettes.

2. Y compris le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (HRTF) et les mécanismes de subvention de l'EEE et de la Norvège.

Sources de financement extrabudgétaire en 2017

■ Le volume global de recettes extrabudgétaires (59 525 860 €) comprend les contributions volontaires provenant d'États membres, de l'Union européenne et d'autres sources, notamment d'États observateurs, d'États non membres et d'acteurs non étatiques. La part relative des recettes extrabudgétaires par rapport au financement de base du Programme et Budget par le Budget ordinaire (260 090 500 € au total), a légèrement diminué, passant de 23,6 % en 2016 à 22,9 % en 2017.

Figure 2 – Ressources extrabudgétaires en 2017



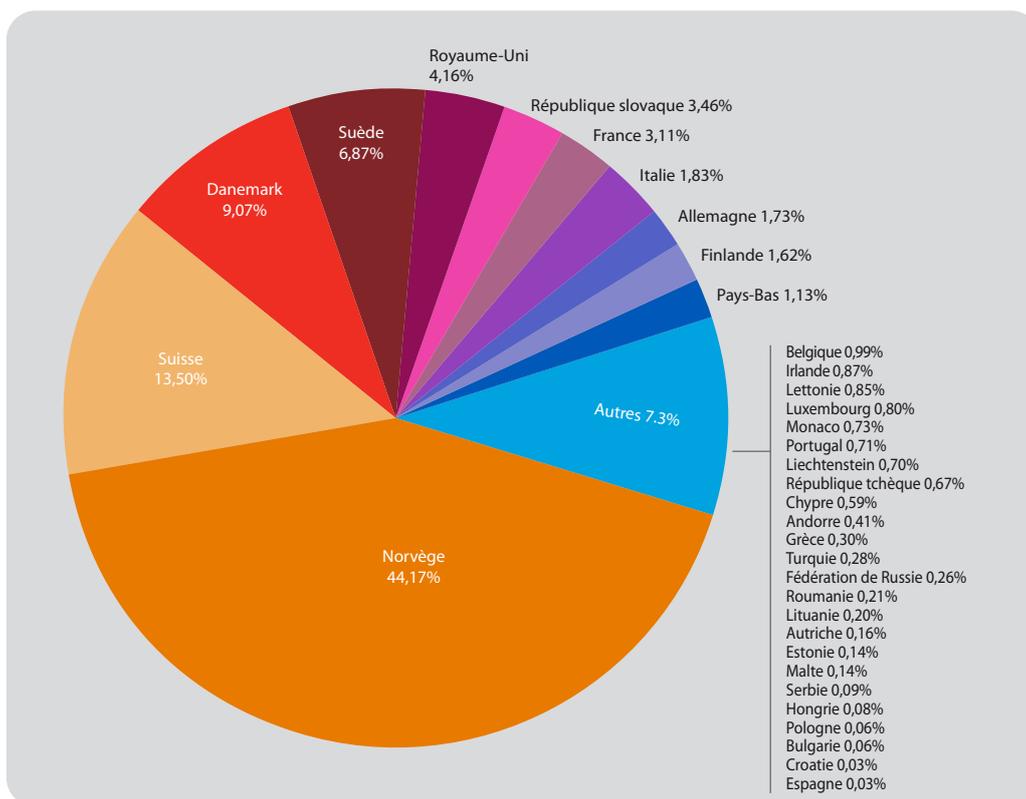
Recettes provenant des États membres

■ En 2017, 35 des 47 États membres ont versé des contributions bilatérales au Conseil de l'Europe (contre 38 en 2016) pour un montant total de 17 664 521 €³.

■ La Norvège a été le plus gros donateur bilatéral, avec une part de 44 % du volume total des contributions des États membres, suivie par la Suisse, dont les contributions ont représenté 14 % du total des contributions des États membres, le Danemark (9 % du total), la Suède (7 %) et le Royaume-Uni (4 %).

3. Les informations sur chaque donateur ne couvrent pas leurs contributions au HRTF et les subventions EEE, qui sont présentées séparément.

Figure 3 – Contributions volontaires bilatérales d’États membres en 2017



■ Outre leurs contributions bilatérales individuelles, des États membres ont contribué au Fonds fiduciaire pour les droits de l’homme (*Human Rights Trust Fund – HRTF*)⁴, qui a décaissé 1 437 447 € en faveur du Conseil de l’Europe en 2017. Le mécanisme de subvention de l’espace économique européen (EEE)⁵ a fourni une contribution directe de 746 512 € au titre de son accord de coopération stratégique avec le Conseil de l’Europe.

■ En comptant les contributions réalisées par le biais du HRTF et dans le cadre du mécanisme de subvention de l’EEE, le volume global des recettes provenant d’États membres s’est élevé à 19 848 480 €, soit un tiers de l’ensemble des recettes extrabudgétaires perçues en 2017.

■ Pour plus de détails sur les contributions individuelles des États membres en 2017, voir les annexes au présent document.

Personnel mis à disposition par des États membres

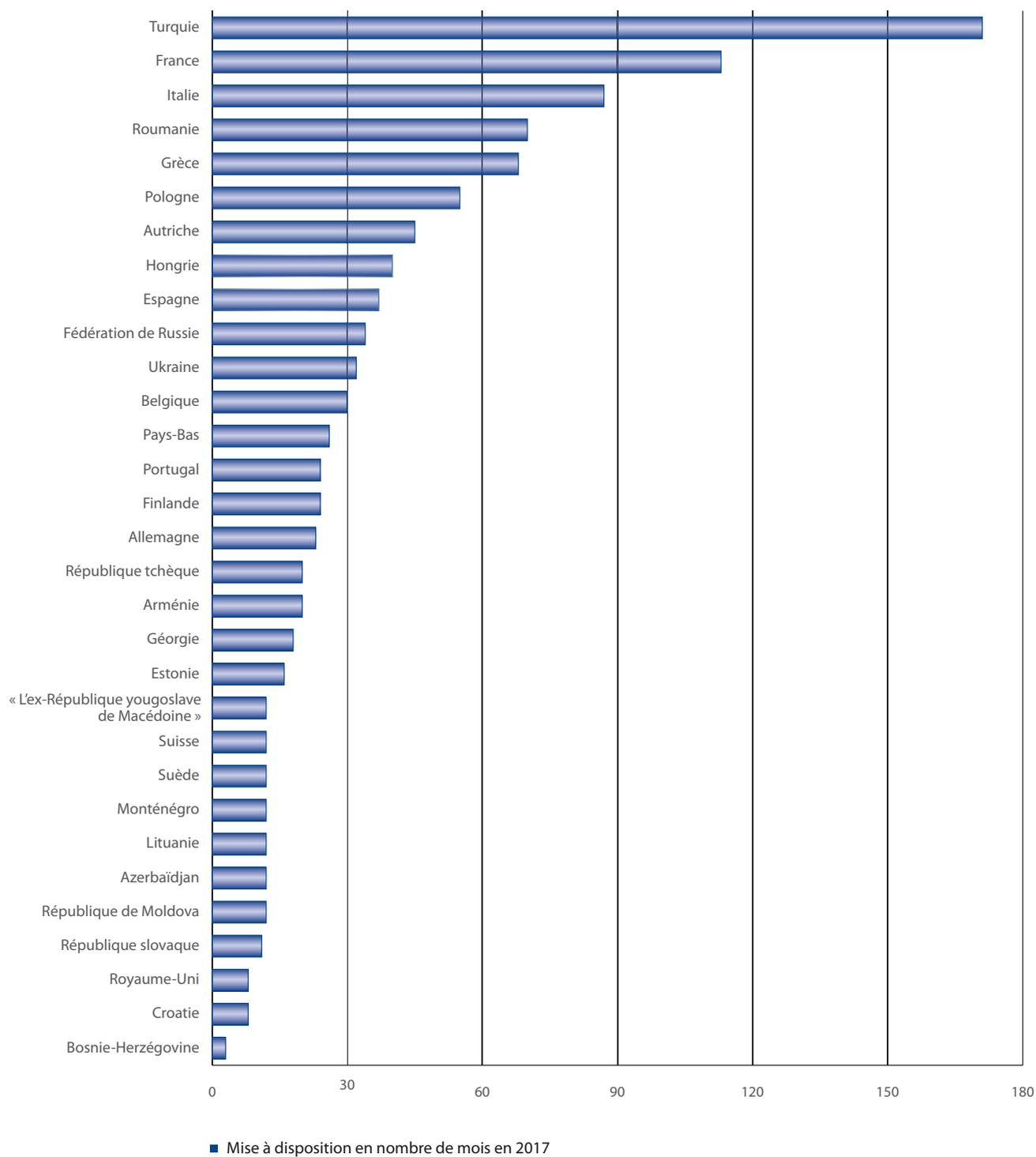
■ Les États membres soutiennent aussi les travaux du Conseil de l’Europe en mettant des fonctionnaires nationaux à sa disposition. Ces mises à disposition ne sont pas incluses dans la définition des contributions volontaires, mais n’en restent pas moins considérées comme un complément aux contributions financières, ce qui explique que le présent document fournisse des informations à ce sujet.

■ En 2017, 31 des 47 États membres ont mis des fonctionnaires nationaux à la disposition de l’Organisation, contre 34 en 2016. La figure 4 illustre les mises à disposition en 2017 (en équivalent mois). Le total des mois de mise à disposition en 2017 équivaut à la mise à disposition du Conseil de l’Europe de 88 fonctionnaires nationaux à temps plein.

4. Le HRTF réunit 6 contributeurs : la Finlande, l’Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni.

5. Le mécanisme de subvention de l’EEE réunit 3 contributeurs : l’Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

Figure 4 – Mises à disposition du Conseil de l'Europe par des États membres en 2017 (en mois)



Recettes provenant de l'Union européenne

L'Union européenne est restée en 2017 le plus gros contributeur aux activités de coopération du Conseil de l'Europe. Bien que le volume soit en légère baisse, elle a apporté encore 65 % des recettes extrabudgétaires. Les recettes provenant de l'UE au titre des Programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe se sont élevées à 35 585 477 € en 2017. Les autres contributions volontaires de l'UE, hors Programmes conjoints, se sont montées en 2017 à 3 037 407 €.

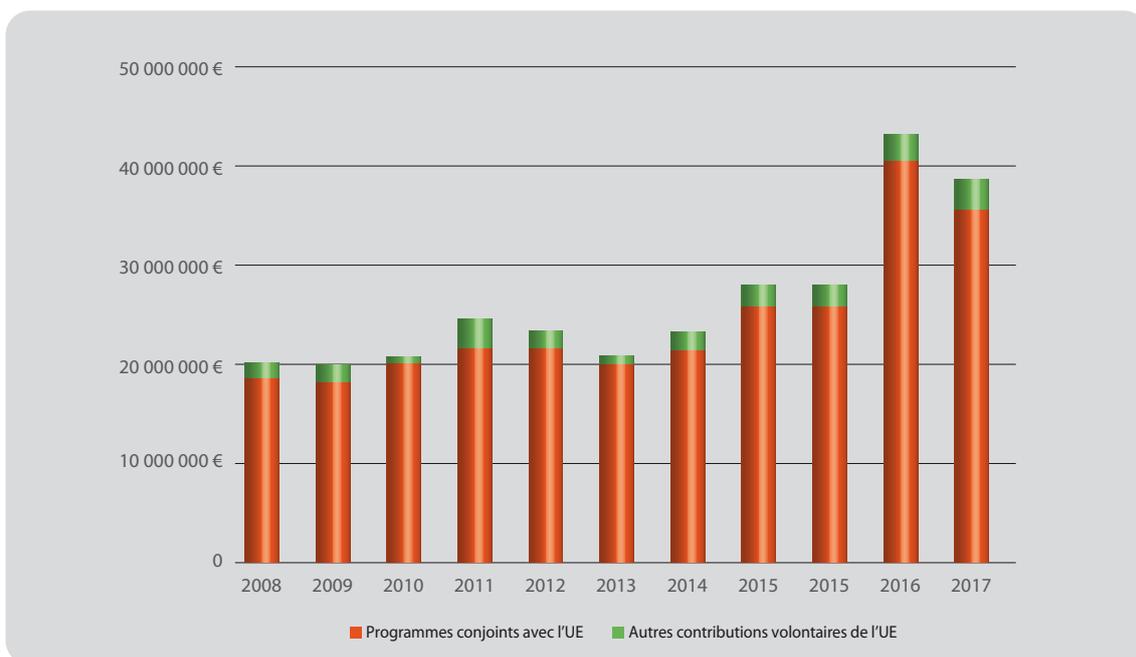
Partenariats stratégiques avec l'Union européenne

Le Conseil de l'Europe a développé un partenariat stratégique avec l'Union européenne. En 2014, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont signé une Déclaration d'intention afin de renforcer leur coopération.

Cette déclaration a été suivie par l'accord sur un « Cadre de coopération programmatique » (PCF), rebaptisé Partenariat pour une bonne gouvernance (PGG) en juin 2017. Cofinancé par l'Union et par le Conseil de l'Europe (à hauteur de respectivement 85 % et 15 %) et exécuté par ce dernier, le budget du PGG s'élève à 36 millions d'euros (2015-2018) pour les six pays du Partenariat oriental.

Le Programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'UE « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée » (2015-2017), d'un montant de 7,4 millions d'euros (financé à 95 % par l'UE et 5 % par le CdE), a été suivi par une Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie (2016-19), d'un montant de 25 millions d'euros (financée à 80 % par l'UE et 20 % par le CdE).

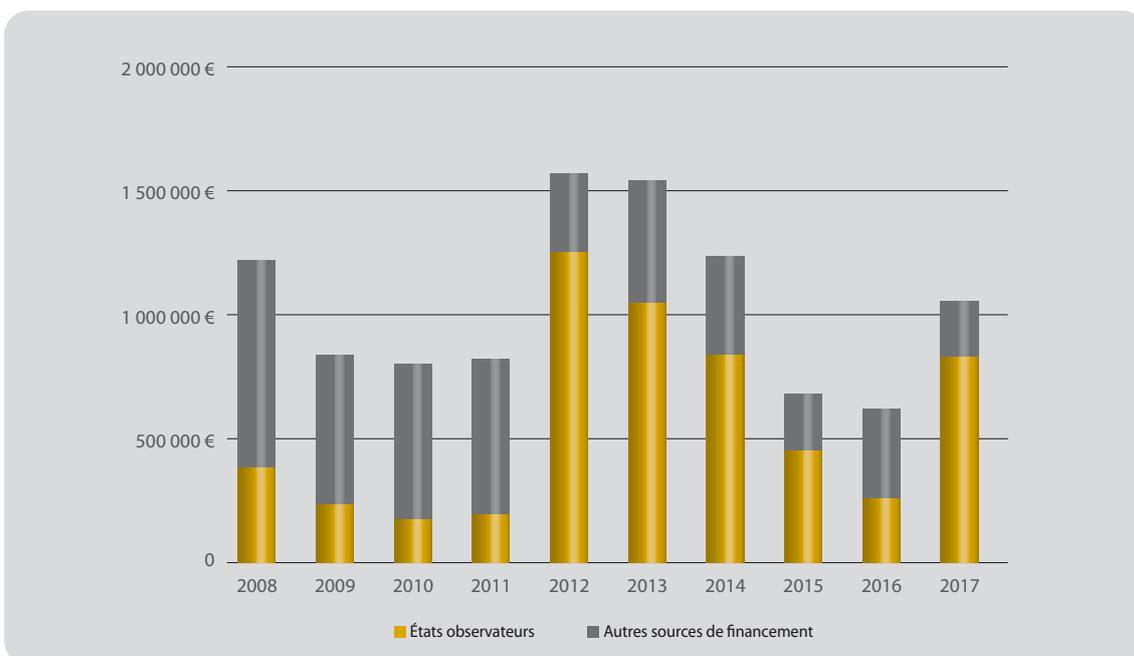
Figure 5 – Recettes provenant de l'UE sur la période 2008-2017



Recettes provenant d'États observateurs et d'autres sources⁶

■ En 2017, des contributions volontaires d'un montant total de 831 116 € ont été versées au Conseil de l'Europe par des États observateurs⁷, soit 1,4% du total des recettes extrabudgétaires, ce qui représente une augmentation de 0,4% par rapport à l'année précédente. D'autres pays partenaires et acteurs non étatiques⁸ ont versé 358 011 € en 2017, soit 0,4% du total (contre 0,6% en 2016).

Figure 6 – Recettes provenant d'États observateurs et d'autres sources sur la période 2008-2017



■ On trouvera en annexes de plus amples détails sur les contributions volontaires reçues par donateur.

6. Organisations non-gouvernementales ou non-souveraines.

7. Saint-Siège, Japon et États-Unis d'Amérique.

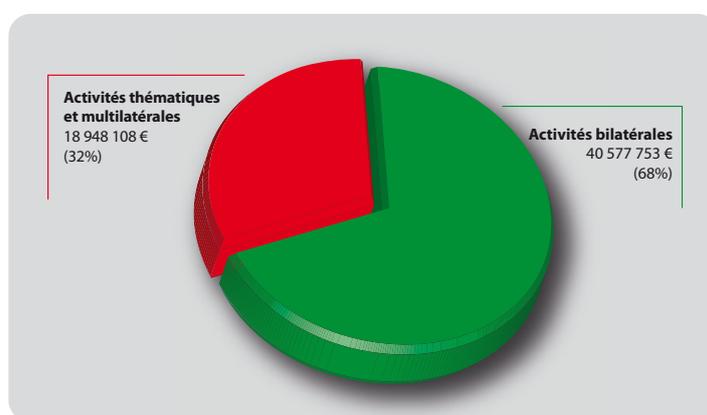
8. Réseau pour le développement Aga Khan, Fondation Charte 77, Îles Féroé, Gibraltar, Île de Man, Israël, Université linguistique d'État de Moscou, Conseil nordique des ministres, Organisation internationale de la Francophonie, États de Guernesey, États de Jersey et Vaclav Havel Library.

Distribution des ressources extrabudgétaires en 2017

Les ressources extrabudgétaires soutiennent des projets approuvés dans le cadre du Programme et Budget du Conseil de l'Europe. Elles constituent une source majeure de financement pour les activités d'assistance que mène l'Organisation par le biais de plans d'action ou de documents de coopération propres à des pays donnés et pour les actions thématiques adoptées par le Comité des Ministres sur demande, y compris l'assistance ciblée destinée aux pays voisins. The total amount of €59 525 860 received in voluntary contributions were allocated as follows:

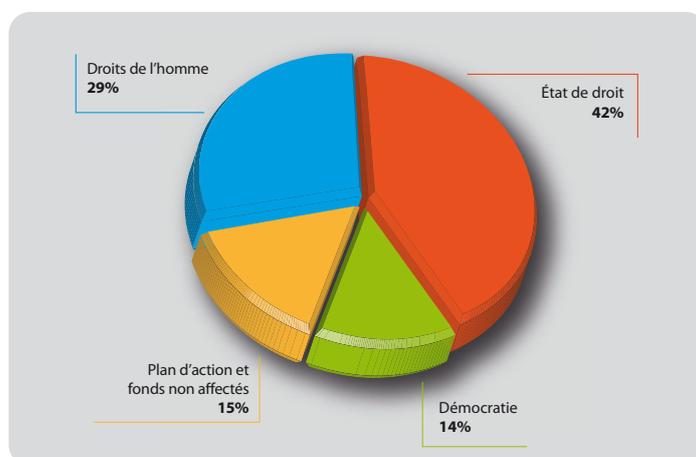
- ▶ 68 % pour les activités bilatérales⁹,
- ▶ 32 % pour le soutien d'activités thématiques et multilatérales¹⁰.

Figure 7 – Distribution des ressources extrabudgétaires en 2017



En 2017, 42% du total des recettes extrabudgétaires (24 779 709 €) ont été affectés aux activités sous le pilier État de droit de l'Organisation, 29% (17 399 625 €) aux activités relatives aux droits de l'homme et 14% (8 605 474 €) aux activités destinées à soutenir la démocratie. Une part de 15% des recettes (8 741 053 €) était sans affectation spécifique et a donc permis de soutenir des plans d'action concernant des pays donnés ou thématiques, ou des documents de coopération. La part croissante des crédits non affectés, passée de 12% un an auparavant à 15% en 2017, améliore la capacité de l'Organisation à répondre avec plus de souplesse aux besoins de coopération émergents.

Figure 8 – Répartition des recettes extrabudgétaires entre les trois piliers de l'Organisation : Droits de l'homme, État de droit, Démocratie



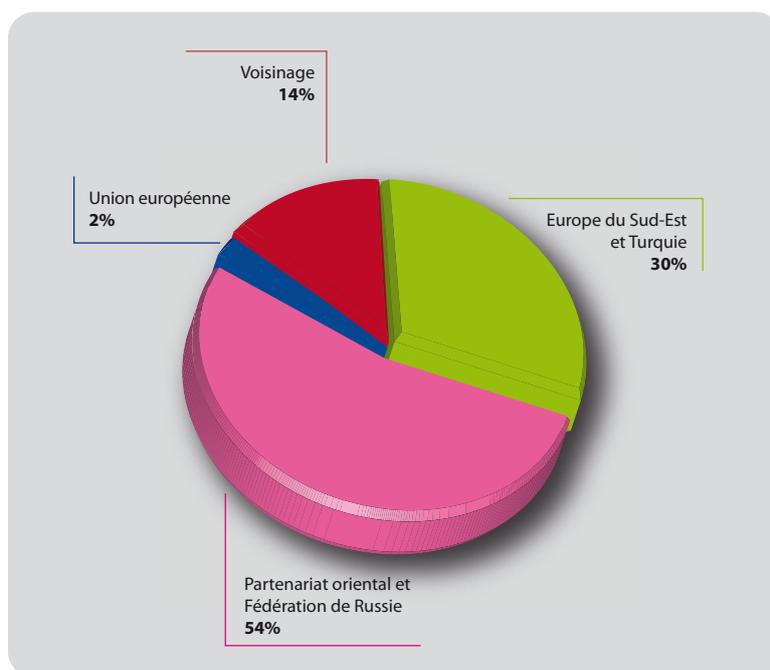
9. Dans l'ensemble du présent document, on entend par activités bilatérales des activités réalisées dans un pays donné.

10. Dans l'ensemble du présent document, on entend par activités multilatérales des activités bénéficiant à plusieurs pays et/ou à tous les États membres.

COOPÉRATION BILATÉRALE OU SPÉCIFIQUE À UN PAYS DONNÉ

- En 2017, un total de 40 577 753 € a été affecté à des activités bilatérales ou spécifiques à un pays donné :
 - ▶ 54 % ont été affectés à des pays d'Europe orientale¹¹ (48 % en 2016) ;
 - ▶ 30 % ont bénéficié à des projets réalisés dans des pays d'Europe du Sud-Est¹² et en Turquie (38 % en 2016) ;
 - ▶ 14 % ont permis de soutenir des projets dans des pays du voisinage (11 % en 2016) ;
 - ▶ 2 % ont bénéficié à des projets réalisés dans des pays membres de l'UE (3 % en 2016).

Figure 9 – Répartition géographique des contributions extrabudgétaires en faveur d'activités bilatérales ou propres à un pays donné



Europe orientale (Pays du Partenariat oriental et Fédération de Russie) – 21 751 069 €

■ Les contributions volontaires en faveur de cette région ont augmenté de 7 % par rapport à 2016 pour atteindre 21 751 069 €. Dix-huit États membres du Conseil de l'Europe ont apporté des contributions volontaires bilatérales à cette région pour un montant total de 10 426 987 € (48 % du total). Les 11 324 082 € (52 %) restant ont été reçus de l'UE.

■ La Norvège a été le principal donateur bilatéral en faveur de la région, avec 22,3 % du total des contributions volontaires, suivie par la Suède (5,5 %), la Suisse (5,4 %), le Danemark (4,7 %), le Royaume-Uni (2,7 %) et les États-Unis d'Amérique (1,5 %). Les 5,9 % restant provenaient des contributions de 11 autres États membres¹³, dont 3,7 % ont transité par le HRTF.

■ L'Ukraine est le premier pays bénéficiaire de la région. Les activités de coopération en sa faveur ont reçu un montant de 7 411 459 €, soit 34 % des montants alloués à la région. Avec 12 % de l'ensemble des ressources extrabudgétaires du Conseil de l'Europe, la part de l'Ukraine est restée stable entre 2016 et 2017.

■ La République de Moldova est devenue le deuxième bénéficiaire dans la région, avec 18 % des contributions volontaires affectées à la région. L'Azerbaïdjan conserve la troisième place, avec 14 %, suivi par la Géorgie (13 %) et l'Arménie (13 %). Le Bélarus a bénéficié de 5 % des contributions volontaires affectées à la région, tandis que la part de la Fédération de Russie a diminué pour s'établir à 3 %.

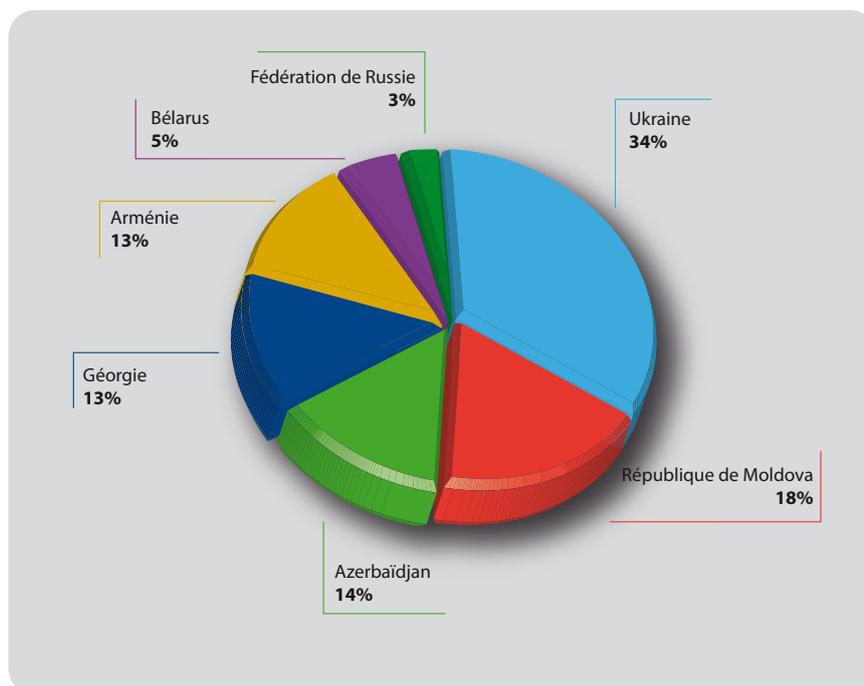
11. Pays du Partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine et Bélarus) et Fédération de Russie.

12. Albanie, Bosnie-Herzégovine, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Monténégro, Serbie et Kosovo*.

13. Bulgarie, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Irlande, Japon, Liechtenstein, Lituanie, Pays-Bas et Turquie.

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, que ce soit à son territoire, à ses institutions ou à sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Figure 10 – Répartition des recettes extrabudgétaires en Europe orientale



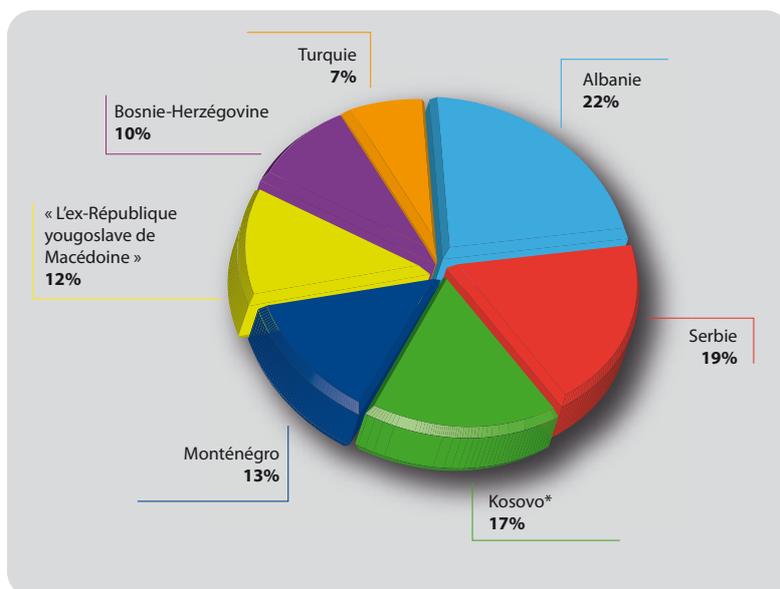
Les contributions volontaires ont facilité l'accès des femmes à la justice en Europe orientale

- ▶ Avec l'aide des ressources extrabudgétaires, le Conseil de l'Europe a mis en œuvre un projet régional sur l'accès des femmes à la justice en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldova, en Ukraine et au Bélarus. Des experts ont réalisé cinq études détaillées analysant les obstacles entravant l'accès des femmes à la justice dans ces six pays du Partenariat oriental ainsi que les moyens d'y remédier et les bonnes pratiques en la matière. Ces études ont recensé les difficultés juridiques, procédurales, socioéconomiques et culturelles propres à chacun de ces pays et formulé des recommandations afin d'améliorer la protection juridique des femmes. Dans le même temps, ce projet a contribué au développement des capacités des institutions de formation juridique dans ces pays en apportant une assistance pour l'élaboration et l'application de programmes de formation pour les professionnels du droit traitant de la lutte contre la discrimination fondée sur le genre, de la violence domestique et à l'égard des femmes, du droit de la famille et du droit du travail.
- ▶ Dans le cadre d'un projet de prévention et de lutte contre la violence domestique et à l'égard des femmes en Ukraine, le Conseil de l'Europe a apporté son concours à la rédaction d'une loi sur « la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes » et d'une loi « portant modification du Code pénal et du Code de procédure pénale ». Ces deux lois ont été adoptées par la Verkhovna Rada en 2017 et incorporent les principales dispositions de la Convention d'Istanbul à l'ordre juridique national.
- ▶ La Finlande a détaché un expert au Bureau du Conseil de l'Europe à Kiev, qui est intervenu en tant que consultant sur les questions de genre, non seulement en Ukraine, mais aussi dans d'autres pays de la région ; il a joué un rôle important en généralisant la prise en compte de la dimension de genre dans les activités de coopération.

Europe du Sud-Est et Turquie – 12 161 712 €

Les contributions volontaires reçues pour cette région ont diminué de 23 % en 2017, s'établissant à 12 161 712 €. L'Union européenne a été le principal donateur en faveur de la région, avec 81,9 % du volume total des recettes. La Suisse a apporté 6,3 % des contributions en faveur de la région, suivie par le Danemark (4,5 %) et la Norvège (4,4 %). Les 2,9 % restant provenaient du HRTF, du Royaume-Uni et du Liechtenstein.

Figure 11 – Répartition des recettes extrabudgétaires en Europe du Sud-Est et en Turquie



L'Albanie est devenue le premier bénéficiaire de la région, sa part étant passée de 12 % en 2016 à 22 % en 2017. Elle est suivie par la Serbie (19 %), le Kosovo* (17 %), le Monténégro (13 %), « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (12 %) et la Bosnie-Herzégovine (10 %). En 2017, la part de la Turquie a été de 7 %, contre 32 % l'année précédente.

Les ressources extrabudgétaires ont permis de soutenir la participation des Roms à la vie politique

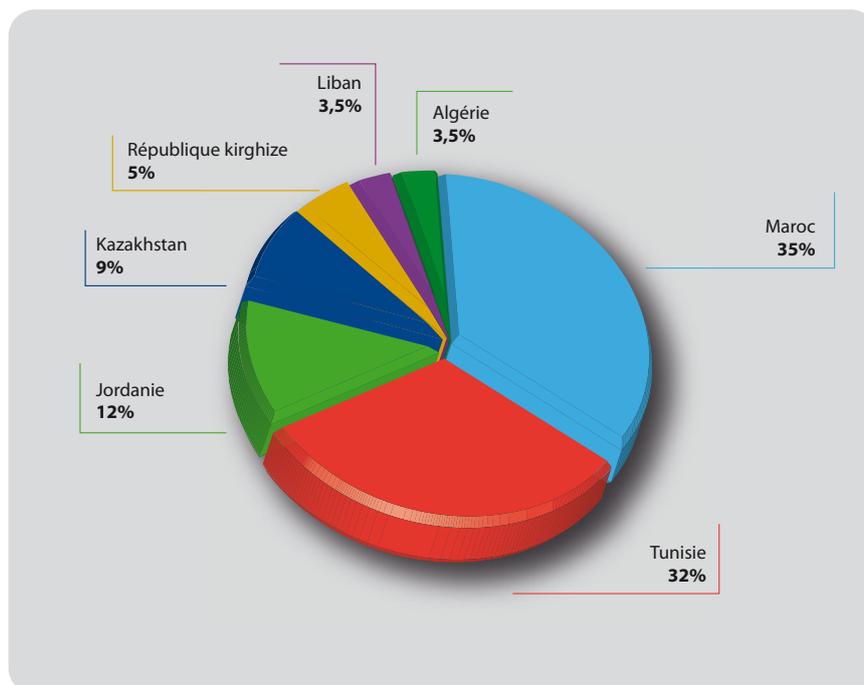
Le Programme européen de formation à la médiation interculturelle pour les communautés roms (ROMED) a eu un impact significatif sur la participation politique des Roms et leur visibilité en tant que citoyens actifs dans des sociétés démocratiques. Le programme ROMED a produit un réel changement dans la dynamique locale de la participation des citoyens. En Bosnie-Herzégovine, une vingtaine de Roms ont participé à la première Académie politique rom. Ils ont reçu des formations à la participation politique juste avant les élections locales de 2016, lors desquelles une dizaine d'entre eux ont été élus aux conseils municipaux d'une dizaine de communes. Ils ont pris leurs fonctions en 2017.

Pays du voisinage – 5 672 030 €

Les contributions volontaires destinées à la région du voisinage ont augmenté de 19 % pour atteindre 5 672 030 €. Ces contributions ont soutenu des projets en faveur de sept bénéficiaires dans le Sud de la Méditerranée et en Asie centrale¹⁴. L'Union européenne a été le principal donateur en faveur de la région, au titre de programmes conjoints, avec 84 % du total. Les contributions de la Norvège ont représenté 15 % du total, tandis que Monaco et le Royaume-Uni ont apporté le montant restant (1 % du total).

Le Maroc et la Tunisie restent les principaux bénéficiaires dans cette région, recevant respectivement 35 % et 32 % des fonds. Pour ces deux pays du Sud méditerranéen, les principaux donateurs ont été l'UE (77 %) et la Norvège (22 %), suivies par Monaco (1 %). Les autres pays du voisinage qui ont reçu des contributions volontaires en 2017 sont la Jordanie (12 %), le Kazakhstan (9 %), la République kirghize (5 %), le Liban (3,5 %) et l'Algérie (3,5 %).

Figure 12 – Répartition des recettes extrabudgétaires dans les pays du voisinage



La Tunisie a adopté des normes internationales sur la protection des données et la liberté de la presse

Le Conseil de l'Europe a mené un projet de coopération sur la protection des données personnelles en Tunisie, qui a abouti à l'adhésion de ce pays à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et à son protocole additionnel portant sur les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données. La Tunisie est ainsi devenue le 51^e État partie à la Convention n° 108. Cette Convention et son protocole sont entrés en vigueur dans ce pays le 1^{er} novembre 2017.

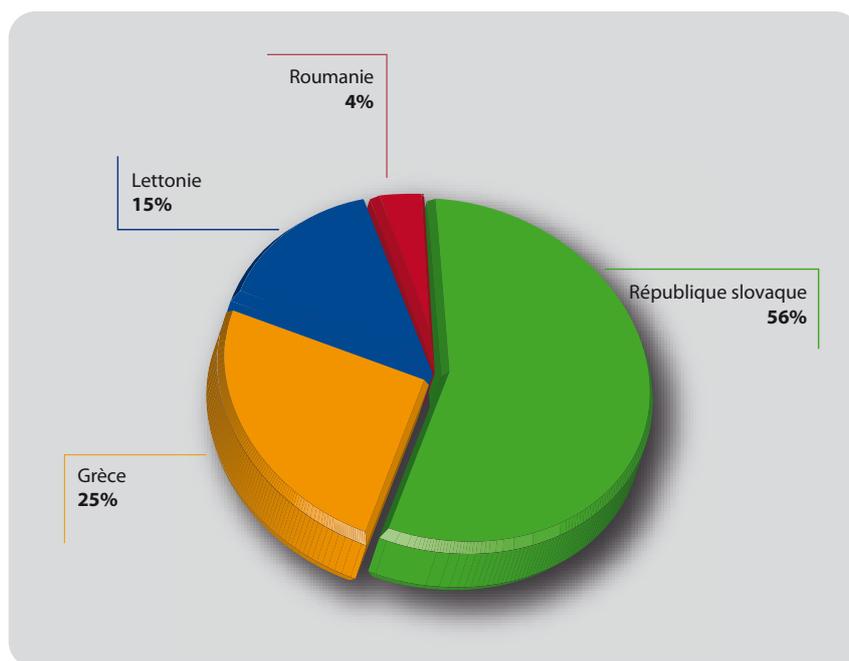
De 2015 à 2018, le Conseil de l'Europe a mené un projet visant à renforcer le cadre légal et institutionnel de la liberté d'expression et de la liberté de la presse en Tunisie dans le sens des normes internationales et de celles du Conseil de l'Europe. En coopération avec les principaux acteurs du secteur des médias et d'autres organisations internationales présentes en Tunisie, ce projet a soutenu la réforme du cadre juridique régissant les médias, l'indépendance et l'efficacité de l'autorité réglementaire compétente pour l'audiovisuel et la transition vers un véritable service public des médias.

14. Algérie, Jordanie, Kazakhstan, République kirghize, Liban, Maroc et Tunisie.

États membres de l'UE – 992 942 €

Les contributions volontaires reçues pour financer la coopération dans des États membres de l'UE se sont montées à 992 942 € en 2017, en baisse de 10 % par rapport à 2016. Quatre États membres de l'UE ont reçu des contributions volontaires : la République slovaque (56 % du total), la Grèce (25 %), la Lettonie (15 %) et la Roumanie (4 %). Les contributions en faveur de la République slovaque et de la Lettonie provenaient de ces pays eux-mêmes. Celles destinées à la Grèce venaient de l'UE, tandis que les activités en Roumanie ont été financées dans le cadre des mécanismes de subvention de l'EEE et de la Norvège. Les trois quarts de ces contributions ont soutenu des activités relevant du pilier État de droit, le pilier Démocratie recevant les 25 % restant.

Figure 13 – Répartition des recettes extrabudgétaires dans les États membres de l'UE



Le Conseil de l'Europe a soutenu les efforts de réforme de l'administration locale en Grèce

De septembre 2016 à mars 2018, le Conseil de l'Europe a assuré une action de conseil politique auprès du ministère grec de l'intérieur pour la révision du programme Kallikratis de réforme législative de l'administration locale. Ce projet a été réalisé par le Centre d'expertise du Conseil de l'Europe pour la réforme de l'administration locale et l'Agence hellénique pour le développement local et l'administration. Plus de 70 % des communes grecques étaient concernées par ce projet. Le Conseil de l'Europe a dressé des rapports d'orientation sur cinq aspects essentiels de la gouvernance locale :

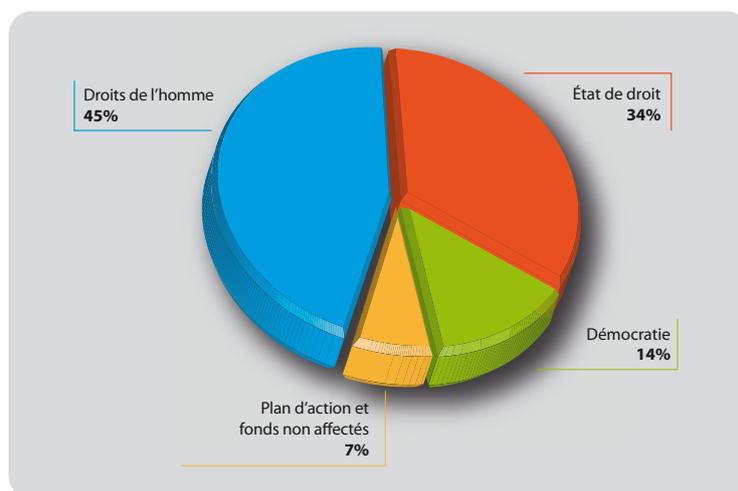
- ▶ l'amélioration de la répartition et de l'exercice des compétences dans les communes insulaires ;
- ▶ les relations budgétaires entre les divers niveaux d'administration et la gestion financière locale ;
- ▶ l'amélioration du système de suivi budgétaire dans les collectivités locales ;
- ▶ un examen par les pairs sur la répartition des compétences entre les différents échelons de l'État et les autorités locales ;
- ▶ la gouvernance des zones métropolitaines.

Ce projet a permis de constituer un corpus solide de données et d'éléments probants pour alimenter la révision du cadre institutionnel. Des recommandations stratégiques, des outils assurant la participation accrue des citoyens dans la prise de décisions au niveau local et des indicateurs de performance permettant d'évaluer les municipalités sont disponibles en ligne.

COOPÉRATION THÉMATIQUE ET MULTILATÉRALE

Les contributions volontaires pour les activités de coopération thématique et multilatérale se sont élevées à 18 948 108 € en 2017, soit une baisse de 2%. Réparties selon les piliers du Programme et Budget, les contributions visant des activités thématiques et multilatérales sont allées pour 45% aux Droits de l'homme, 34% à l'État de droit et 14% à la Démocratie.

Figure 14 – Répartition des activités de coopération thématique et multilatérale entre les domaines des Droits de l'homme, de l'État de droit et de la Démocratie

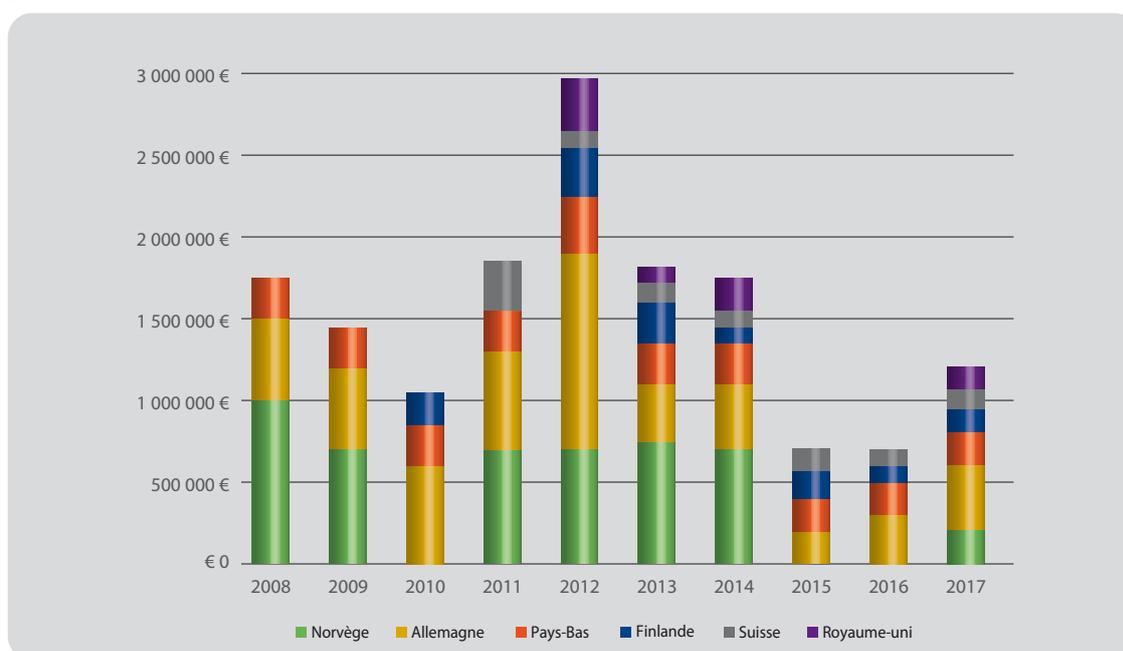


Le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (Human Rights Trust Fund - HRTF)

Le Fonds fiduciaire du Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme (HRTF) soutient la coopération et le dialogue avec les États membres pour garantir l'application de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national. Le Fonds, qui fédère la Norvège, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande, la Suisse et le Royaume-Uni, apporte un financement à plusieurs instances du Conseil de l'Europe et à leurs activités de coopération.

De 2008 à 2017, le HRTF a recueilli au total 15 262 540 €. En 2017, le montant total des contributions au HRTF a été de 1 212 426 €, contre 700 000 € en 2016 et 708 000 € en 2015.

Figure 15 – Contributions des États membres au HRTF¹⁵ sur la période 2008 – 2017



15. Dans l'ordre chronologique d'adhésion au Fonds

Le HRTF a apporté un soutien à la réforme de la police et des prisons en Bulgarie

L'amélioration du système pénitentiaire, en particulier des conditions de détention, des soins médicaux dans les prisons et des mesures alternatives à l'incarcération, fait partie des priorités du ministère de la justice bulgare. Un projet du Conseil de l'Europe financé par le HRTF a aidé les autorités à parvenir à des résultats concrets et positifs dans tous ces domaines au cours de la mise en œuvre, du 1er novembre 2016 au 30 janvier 2018. Ces améliorations sont aussi suivies de près par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans le cadre de la procédure d'exécution de l'arrêt pilote rendu dans l'affaire Neshkov et autres c. Bulgarie.

Un programme de formation a été élaboré à l'intention des magistrats sur l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants. Il porte en priorité sur les conditions de détention, le traitement des réclamations des détenus et l'indemnisation. Un groupe de formateurs nationaux pour les juges a été mis en place ; il a formé 44 juges sur les nouvelles voies de recours ouvertes aux détenus pour contester leurs conditions de détention. Environ 70 juges ont bénéficié d'une présentation détaillée des recours préventifs et compensatoires effectifs, dont ils feront désormais certainement usage dans leur pratique quotidienne.

Le personnel pénitentiaire médical et non médical a reçu une introduction aux normes et bonnes pratiques européennes en matière d'éthique médicale et d'administration de soins psychiatriques en milieu carcéral.

Un programme a été élaboré pour la réhabilitation des condamnés, en particulier pour les groupes vulnérables (les femmes et les condamnés à perpétuité), et plusieurs psychologues et travailleurs sociaux intervenant en milieu carcéral ont été formés pour le mettre en application. Un programme de formation à l'intention du personnel pénitentiaire ainsi que des lignes directrices pratiques pour les directeurs de prison sur la prévention et la lutte contre les mauvais traitements, la violence entre détenus et la corruption en prison ont été élaborés et présentés aux autorités concernées en vue de leur adoption rapide.

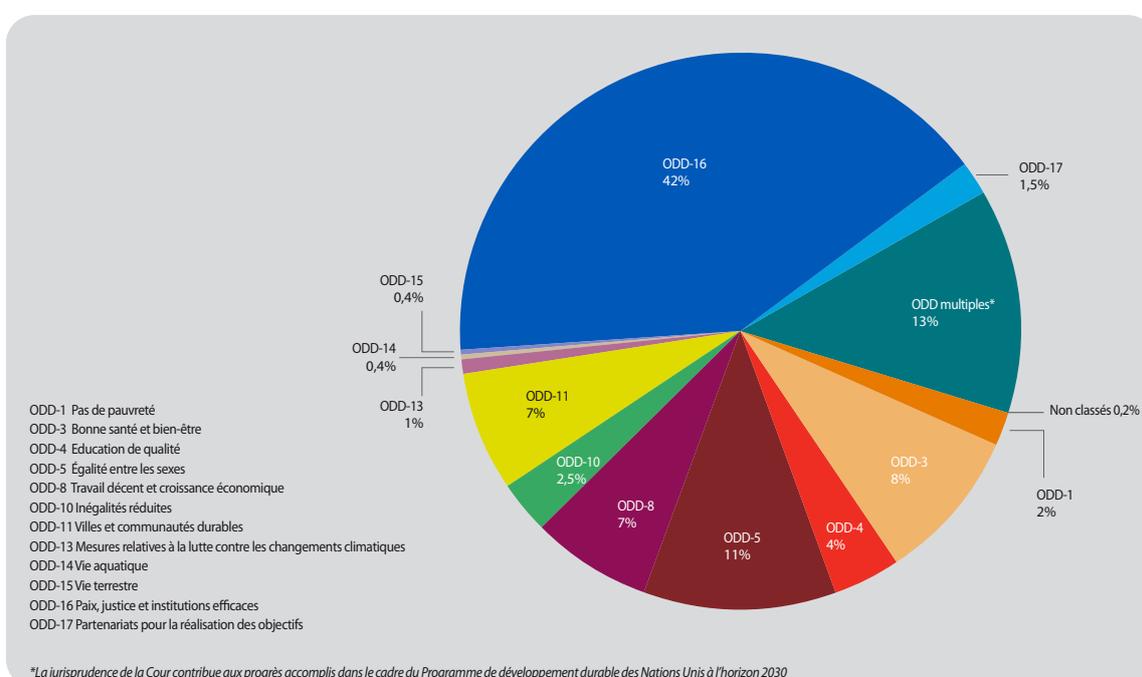
Ce projet a largement contribué à la réforme pénitentiaire en Bulgarie, conformément aux normes européennes, en particulier à la Convention européenne des droits de l'homme, et aux critères et recommandations du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. Il a traité des problèmes relatifs à l'application effective de recours préventifs et compensatoires contre les conditions de détention, à la lutte contre les mauvais traitements, les violences entre détenus et la corruption dans les prisons et à la prévention de ces problèmes.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec son approche politique globale et générale, le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 est des plus utiles pour le Conseil de l'Europe, qui a d'emblée contribué au processus qui a abouti à l'adoption de ce programme. La plupart des activités du Conseil de l'Europe, sinon toutes, présentent un intérêt dans l'optique du Programme 2030, et contribuent aussi à sa réalisation. À cet égard, le Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour le biennium 2018-2019 mentionne, le cas échéant, les Objectifs de développement durable concernés.

Les données montrent que 99,8% des ressources extrabudgétaires ont contribué à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD). Il apparaît qu'elles ont soutenu en premier lieu l'ODD no 16, Paix, justice et institutions efficaces (42%), suivi par l'ODD no 5, Égalité entre les sexes (11%), l'ODD no 3, Bonne santé et bien-être (8%), l'ODD no 8, Travail décent et croissance économique (7%), et l'ODD no 11, Villes et communautés durables (7%). La jurisprudence de la Cour a contribué aux progrès qui permettront d'atteindre de nombreux objectifs du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

Figure 16 – Soutien du Conseil de l'Europe au Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 (en % du total 2017)



Programmation stratégique et relations avec les donateurs

PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Le Conseil de l'Europe promeut des accords de coopération à long terme et des accords pluriannuels avec des partenaires et donateurs clés en vue de faciliter des partenariats stratégiques efficaces et de garantir un financement prévisible et souple.

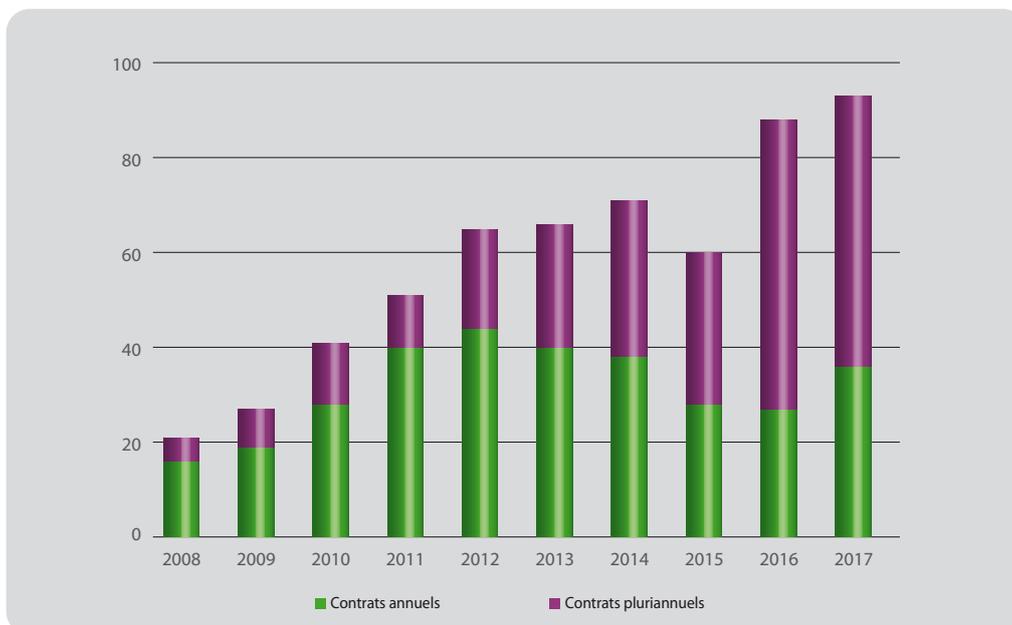
Partenariats stratégiques avec des États membres

Un accord-cadre de coopération avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) prévoit une contribution financière de 80,1 millions SEK (environ 8,1 millions d'euros) sur la période 2015-18 pour soutenir les plans d'action et documents de coopération par pays en Europe orientale.

La Norvège a approuvé le versement d'environ 6,5 millions d'euros en 2017 au titre d'un accord-cadre de coopération pour soutenir les plans d'action et documents de coopération concernant l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldova, la Fédération de Russie, l'Ukraine, le Bélarus, ainsi que des projets au Kosovo*. Un total d'environ 33,5 millions d'euros en contributions volontaires a été distribué au titre de cet accord depuis 2011.

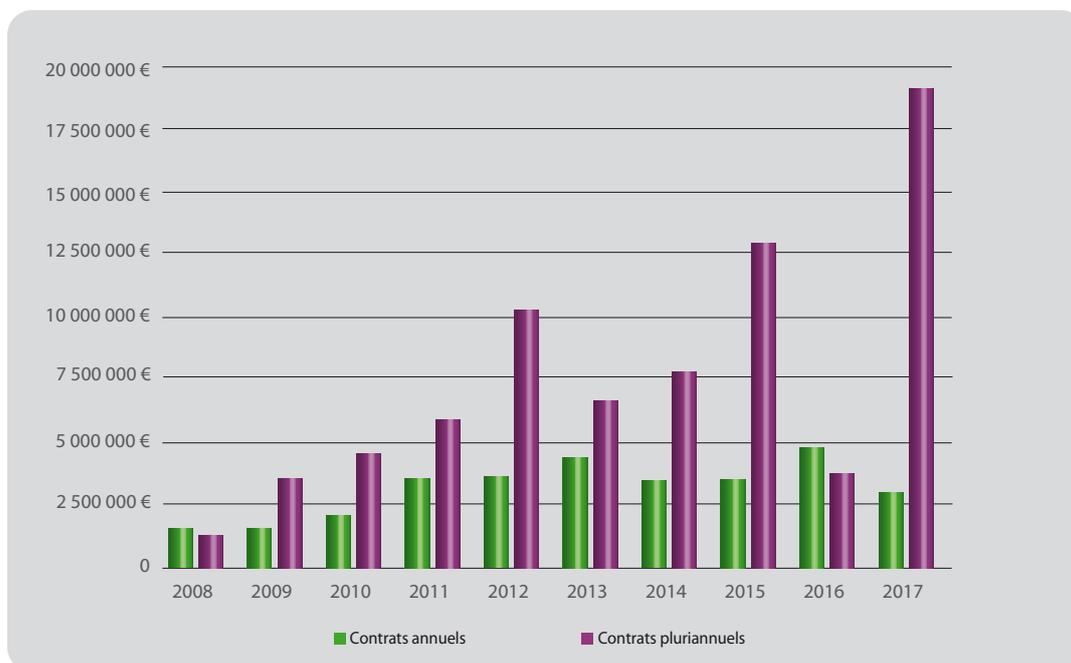
Pour les partenariats stratégiques avec l'Union européenne, se reporter à la page 10.

Figure 17 – Nombre de contrats annuels et pluriannuels sur la période 2008-2017



La figure ci-dessus montre l'évolution du nombre de contrats annuels et pluriannuels signés par le Conseil de l'Europe sur la période 2008 à 2017. Le nombre de contrats pluriannuels signés par an est passé de 5 en 2008 à 57 en 2017.

Figure 18 – Volume des contrats annuels et pluriannuels sur la période 2008-2017



■ En 2017, le volume des contrats pluriannuels signés a atteint le record de 19 164 753 €.

■ Le Conseil de l'Europe soutient des mécanismes spécifiques tels que des fonds fiduciaires, qui permettent aux donateurs de mobiliser des financements à plus long terme en faveur de l'Organisation. Le Fonds fiduciaire du Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme (HRTF) est un exemple de mutualisation des ressources des donateurs permettant de renforcer l'impact des interventions sur des objectifs convenus.

GESTION DES RESSOURCES BASÉE SUR LES RÉSULTATS

■ L'Organisation cherche de plus en plus à faire en sorte que ses réalisations concernent des priorités fixées plutôt que des activités et projets individuels. Les Plans d'action et documents de coopération par pays sont devenus les principaux instruments pour décrire les priorités stratégiques de coopération et les ressources nécessaires pour les atteindre. Ils constituent un outil précieux pour canaliser des contributions volontaires sans affectation ou avec une affectation large.

GESTION ET REPORTING EFFICIENTS ET RATIONNELS DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

■ Le Conseil de l'Europe a introduit début 2016 une nouvelle méthodologie de gestion de projet qui couvre la planification, la mise en œuvre et le reporting. Cette nouvelle méthodologie vise à obtenir une meilleure responsabilisation à tous les stades de la mise en œuvre du projet et à accroître les résultats positifs en mettant davantage l'accent sur des groupes cibles et par l'introduction de plus de contrôles qualité par rapport aux besoins réels. Un volume significatif de contributions extrabudgétaires étant désormais affecté au niveau d'un secteur ou d'un pays plutôt qu'au niveau d'un projet, des rapports annuels sur les plans d'action sont préparés pour les donateurs.

SYSTÈMES DE MONITORING ET DE CONTRÔLE

■ La supervision, l'évaluation, l'audit et les enseignements tirés de l'expérience forment une part importante du cycle de programme de coopération du Conseil de l'Europe. Une supervision indépendante est menée par le biais de l'audit interne, de l'évaluation et de l'investigation pour aider le Secrétaire Général, les directeurs et l'ensemble du personnel du Conseil de l'Europe à s'acquitter de leurs responsabilités en vue d'une gestion efficace des ressources de l'Organisation.

■ Conformément à sa Politique d'évaluation, le Conseil de l'Europe mesure l'impact de ses actions et améliore la qualité de ses activités en cours et futures.

■ Les comptes et la gestion financière de l'Organisation font l'objet d'un audit externe indépendant mené par l'Institution supérieure de vérification des comptes publics de la Pologne (NIK) pour la période 2014-2018. Depuis 2007, les états financiers ont obtenu une opinion d'audit sans réserve pour leur conformité aux normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards).

■ Afin de garantir que ses fonds et ressources sont convenablement utilisés et de protéger sa réputation et ses intérêts, le Conseil de l'Europe a établi un cadre d'action détaillé pour traiter les soupçons de fraude et de corruption. Une politique de gestion des risques englobant l'Organisation tout entière est appliquée dans la gestion quotidienne pour créer et saisir des opportunités de manière organisée et veiller à ce que les objectifs soient atteints de manière efficace et efficiente.

■ En 2016, la Commission européenne a informé le Conseil de l'Europe des conclusions positives d'une évaluation du pilier externe concernant le système de contrôle interne de l'Organisation, son système comptable, l'audit externe indépendant et les subventions et achats. Confirmant que les procédures en place au Conseil de l'Europe sont solides, cette évaluation permet à l'Union européenne de déléguer des missions de mise en œuvre budgétaire à l'Organisation, ce qui ouvre la voie à une coopération accrue avec l'Union européenne.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

■ Depuis juillet 2014, le Conseil de l'Europe figure sur la liste du Comité d'aide au développement de l'OCDE, qui recense les organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement (APD), avec un coefficient de 40 % applicable aux contributions des États membres au Budget ordinaire. Les contributions volontaires pour des plans d'actions ou projets spécifiques à un pays, dans des pays ou territoires éligibles à l'APD continuent d'être comptabilisées à hauteur de 100 % en tant qu'APD bilatérale.

Conclusion

Les contributions extrabudgétaires constituent la principale source de financement des activités de coopération du Conseil de l'Europe. Bien que leur volume global ait légèrement diminué en 2017, les contributions extrabudgétaires restent une ressource essentielle pour l'Organisation. L'action de coopération du Conseil de l'Europe a pour but de soutenir les États membres et non membres dans la mise en œuvre des normes de l'Organisation par le biais de programmes ciblés et en étroite coordination avec les principaux partenaires internationaux.

■ En s'assurant de la disponibilité des ressources à long terme et sur une base prévisible, l'Organisation peut planifier et mettre en œuvre ses programmes de manière efficace et efficiente. Les accords-cadres de coopération et les contrats pluriannuels avec des partenaires et donateurs clés continueront donc d'être promus activement.

■ Les plans d'action et documents de coopération par pays du Conseil de l'Europe fixent les priorités stratégiques de coopération avec les pays bénéficiaires et les ressources nécessaires pour les atteindre. Ces documents continueront de faciliter la canalisation de ressources extrabudgétaires. Les financements sans affectation spécifique apportent la souplesse nécessaire pour réagir aux développements nouveaux ou pour poursuivre des actions thématiques ou propres à des pays donnés. L'Organisation continuera donc à encourager ce type de financement pour des actions thématiques ou par pays plutôt que le financement de projets individuels.

■ Les projets de coopération sont mis en œuvre par les grandes entités administratives du Conseil de l'Europe actives dans le domaine concerné, car elles disposent de l'expertise nécessaire et de l'accès à des spécialistes de premier plan. Les bureaux extérieurs jouent aussi un rôle dans la coordination et la mise en œuvre, conformément à la politique de décentralisation dans le domaine de la coopération.

■ Le Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP) coordonne ces activités et développe et supervise la mise en œuvre des plans d'action et documents-cadres de coopération par pays. Il est responsable des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources extrabudgétaires pour toute l'Organisation, y compris de la coordination générale et du développement des partenariats de longue durée avec les donateurs.

Si vous voulez savoir comment apporter une contribution au Conseil de l'Europe,
merci de contacter le Secrétariat :

Division de la Mobilisation des ressources et des Relations avec les donateurs
Bureau de la Direction générale des Programmes
RMDR@coe.int – www.coe.int/programmes

- ▶ M. Matthew Barr, Chef de Division
Tél. +33 (0)3 88 41 21 65
Matthew.Barr@coe.int
- ▶ M. Alberto Maynar-Aguilar, États membres de l'UE
Tél. + 33 (0)3 88 41 39 74
Alberto.Maynar-Aguilar@coe.int
- ▶ M. Güray Vural, Partenariat oriental, Fédération de Russie, Asie centrale
Tél. + 33 (0)3 88 41 21 72
Guray.Vural@coe.int
- ▶ M. Krzysztof Zyman, Balkans occidentaux, Turquie, Afrique du nord
Tél. +33 (0)3 88 41 26 90
Krzysztof.Zyman@coe.int
- ▶ Mme Jennifer Trudeau, Arrangements contractuels
Tél. +33 (0)3 88 41 21 56
Jennifer.Trudeau@coe.int
- ▶ Mme Ewa Berkowicz-Goire, Cartographie des donateurs
Tél. +33 (0)3 90 21 59 17
Ewa.Berkowicz@coe.int
- ▶ Mme Frédérique Privat de Fortunié, Soutien administratif
Tél. +33 (0)3 88 41 28 35
Frederique.Privat-de-fortunie@coe.int
- ▶ Mme Jeannine O'Kane, Soutien administratif
Tél. +33 (0)3 88 41 33 90
Jeannine.OKane@coe.int
- ▶ HRTF website:
www.coe.int/humanrightstrustfund

ANNEXE 1

Profil des donateurs 2017



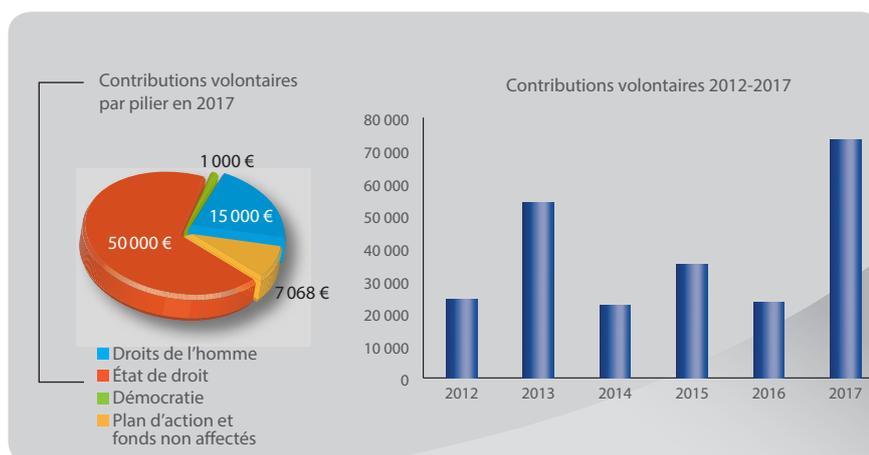
Albanie

Contribution volontaire:
Aucune
 Classement d'État membre:
Aucune contribution
 Classement par habitant:
Aucune contribution



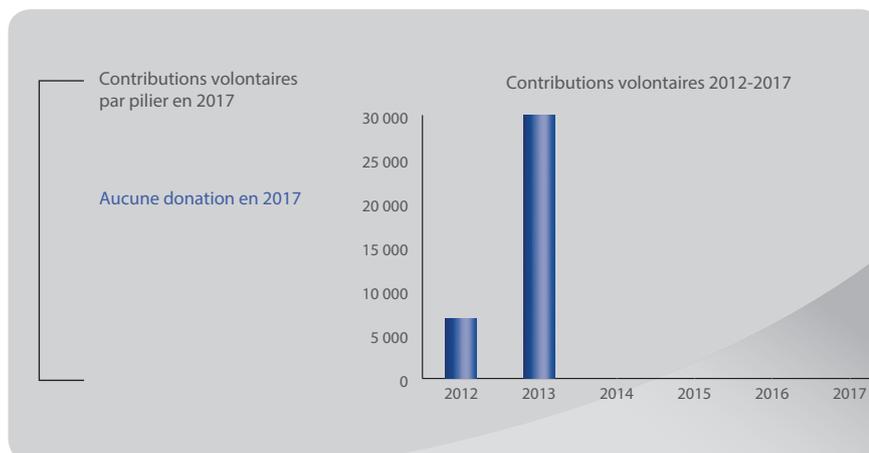
Andorre

Contribution volontaire:
73 068 €
 Classement d'État membre:
21/47
 Classement par habitant:
4/47



Arménie

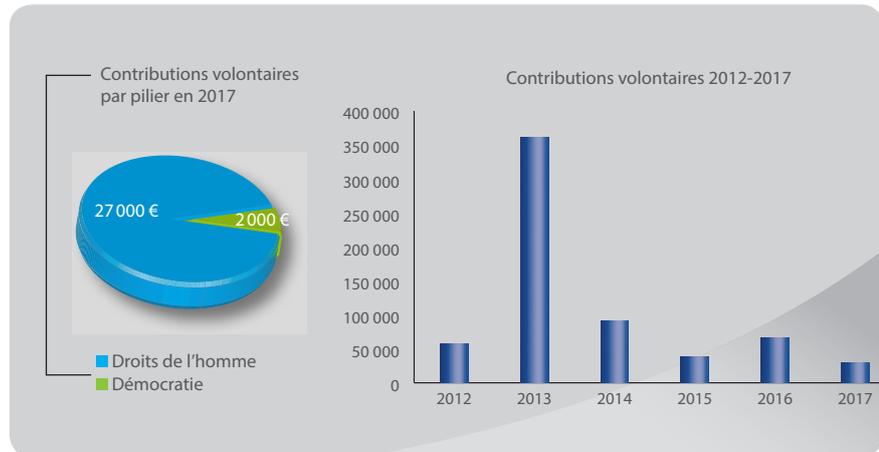
Contribution volontaire:
Aucune
 Classement d'État membre:
Aucune contribution
 Classement par habitant:
Aucune contribution





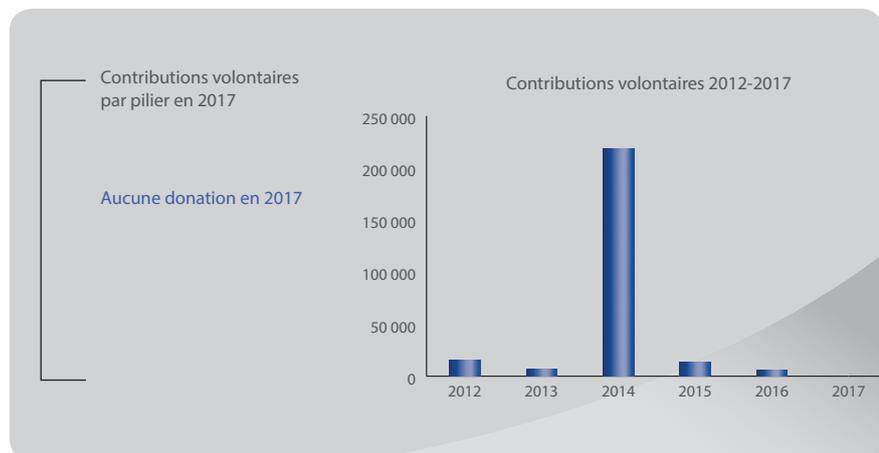
Autriche

Contribution volontaire:
29 000 €
Classement d'État membre:
27/47
Classement par habitant:
26/47



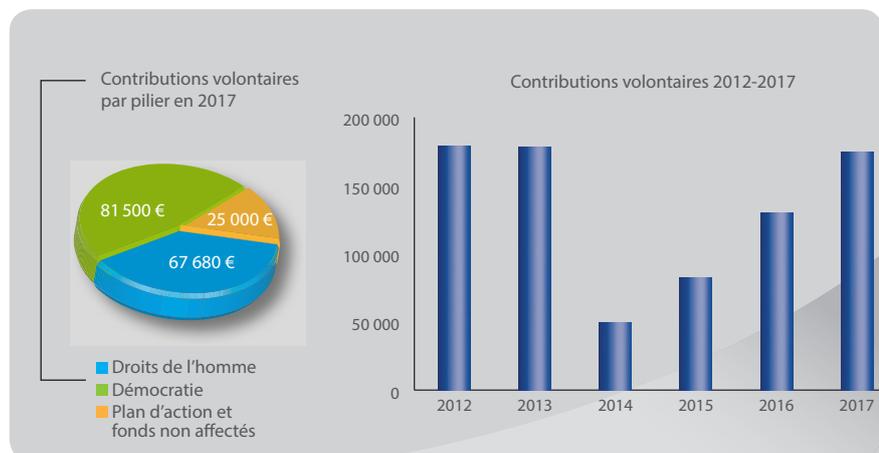
Azerbaïdjan

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



Belgique

Contribution volontaire:
174 180 €
Classement d'État membre:
12/47
Classement par habitant:
16/47





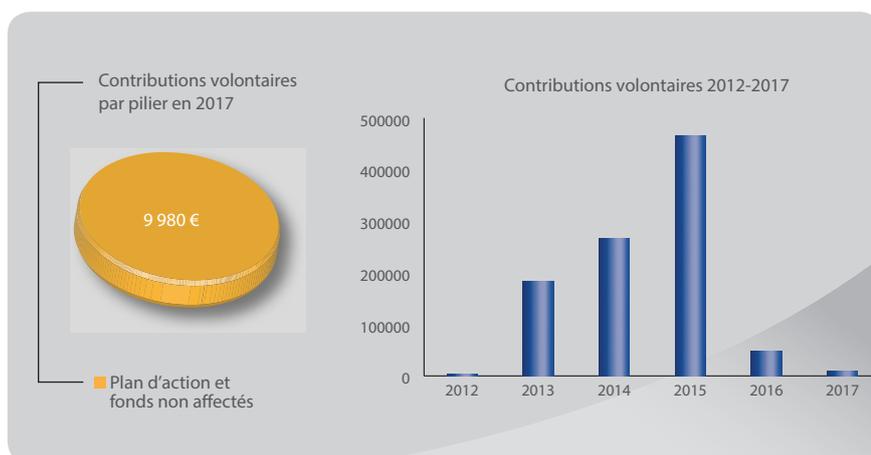
Bosnie-Herzégovine

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



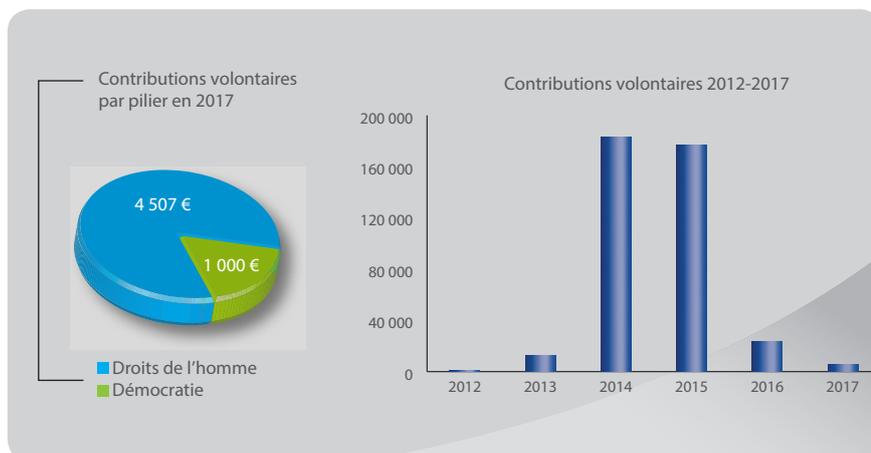
Bulgarie

Contribution volontaire:
9 980 €
Classement d'État membre:
32/47
Classement par habitant:
30/47



Croatie

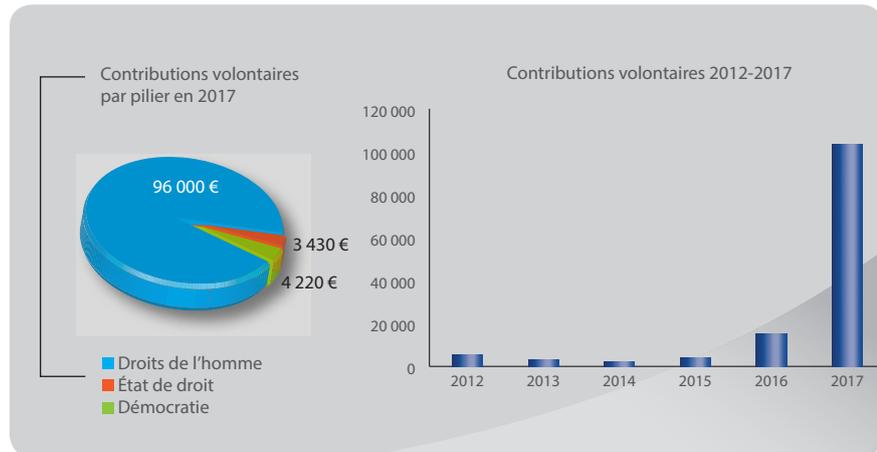
Contribution volontaire:
5 507 €
Classement d'État membre:
33/47
Classement par habitant:
31/47





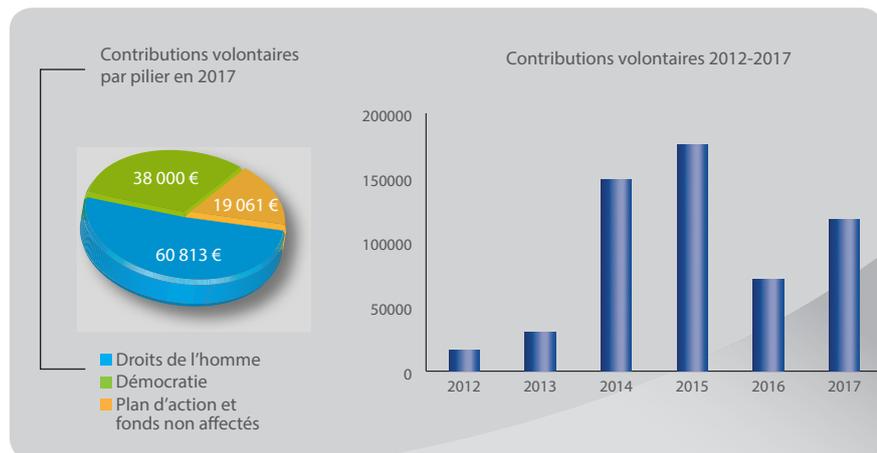
Chypre

Contribution volontaire:
103 650 €
Classement d'État membre:
20/47
Classement par habitant:
9/47



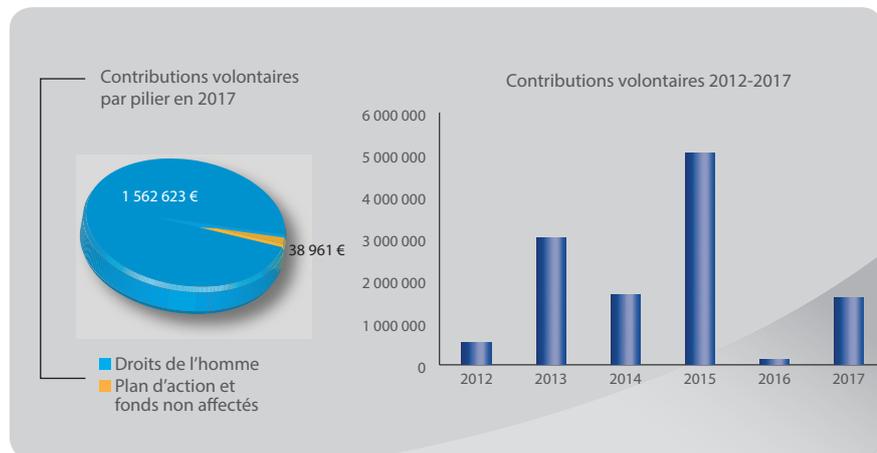
République tchèque

Contribution volontaire:
117 874 €
Classement d'État membre:
19/47
Classement par habitant:
21/47



Danemark

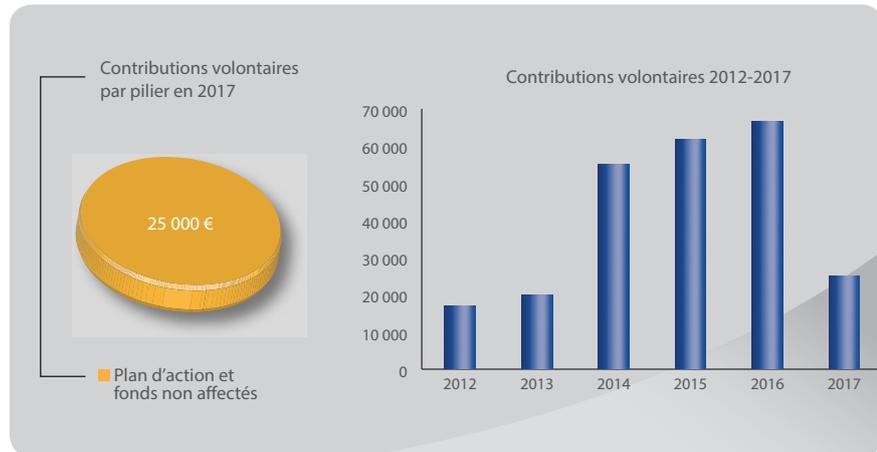
Contribution volontaire:
1 601 584 €
Classement d'État membre:
3/47
Classement par habitant:
6/47





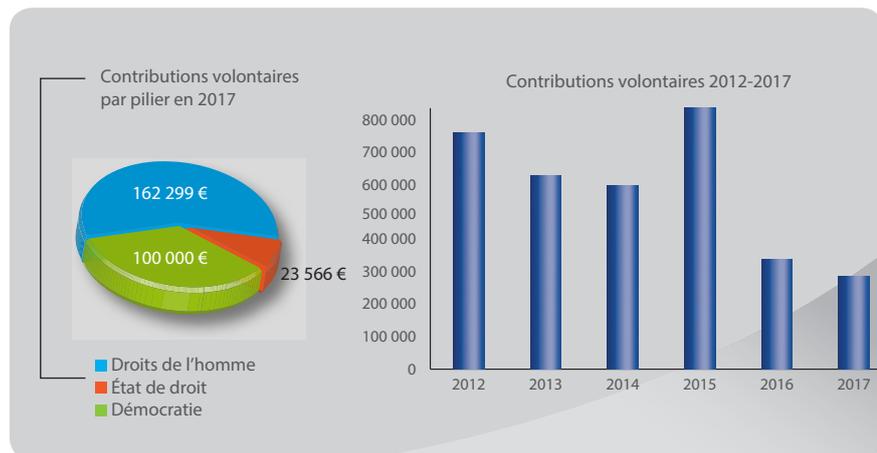
Estonie

Contribution volontaire:
25 000 €
Classement d'État membre:
28/47
Classement par habitant:
15/47



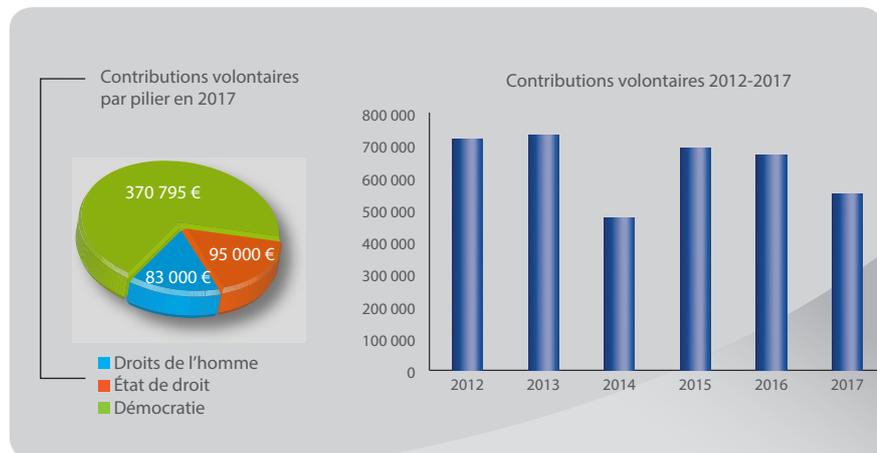
Finlande

Contribution volontaire:
285 865 €
Classement d'État membre:
10/47
Classement par habitant:
13/47



France

Contribution volontaire:
548 795 €
Classement d'État membre:
7/47
Classement par habitant:
22/47





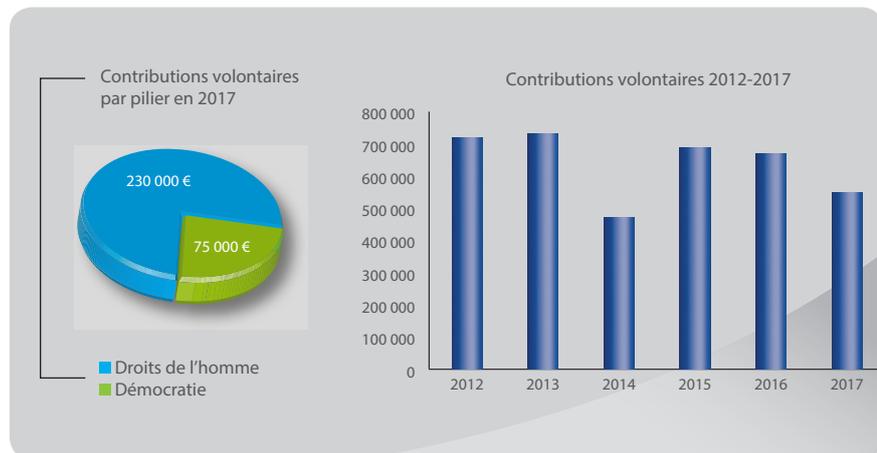
Géorgie

Contribution volontaire:
Aucune
 Classement d'État membre:
Aucune contribution
 Classement par habitant:
Aucune contribution



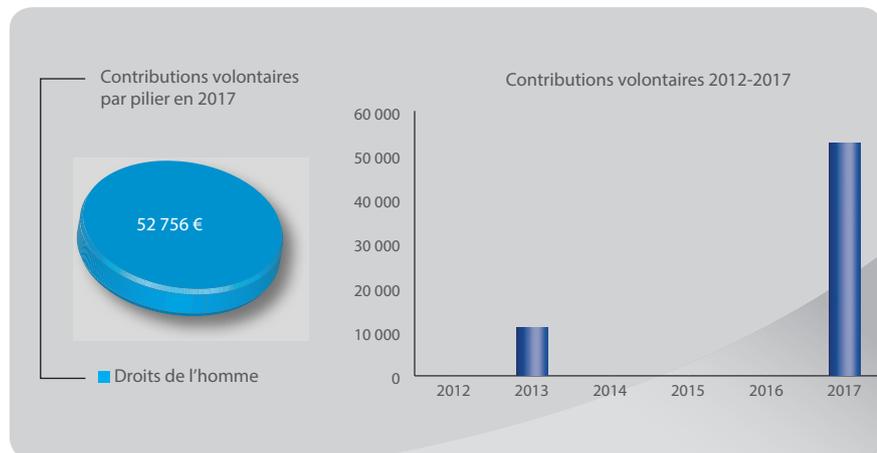
Allemagne

Contribution volontaire:
305 000 €
 Classement d'État membre:
9/47
 Classement par habitant:
25/47



Grèce

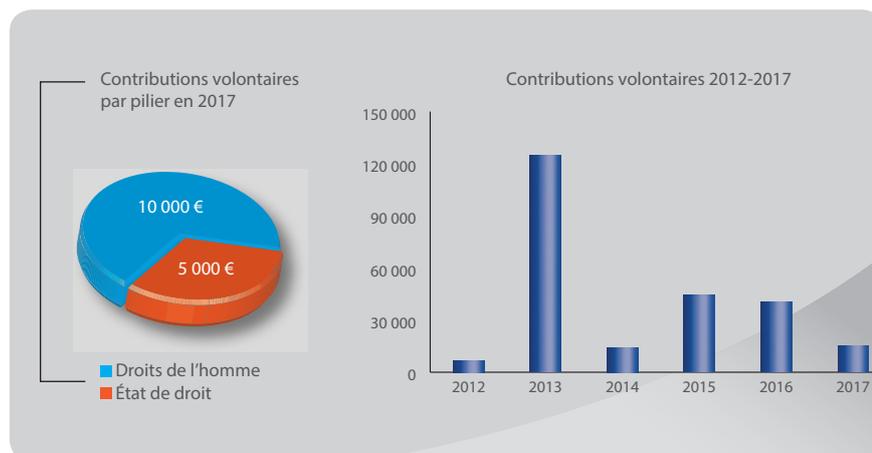
Contribution volontaire:
52 756 €
 Classement d'État membre:
22/47
 Classement par habitant:
24/47





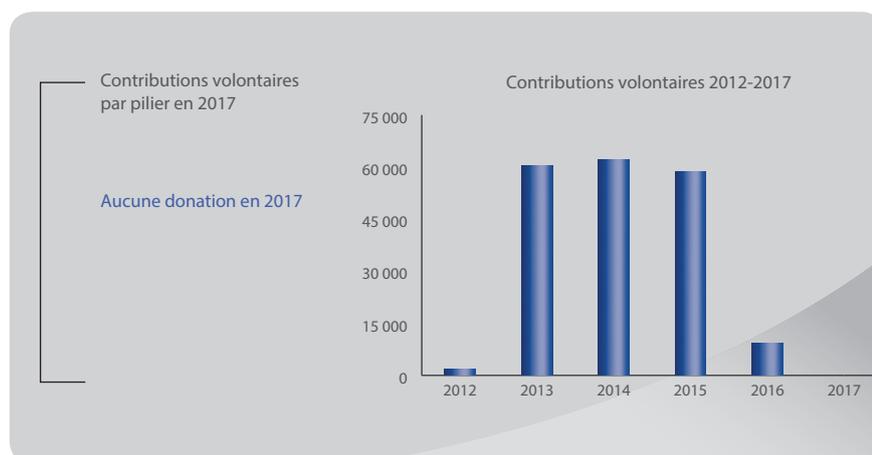
Hongrie

Contribution volontaire:
15 000 €
Classement d'État membre:
30/47
Classement par habitant:
29/47



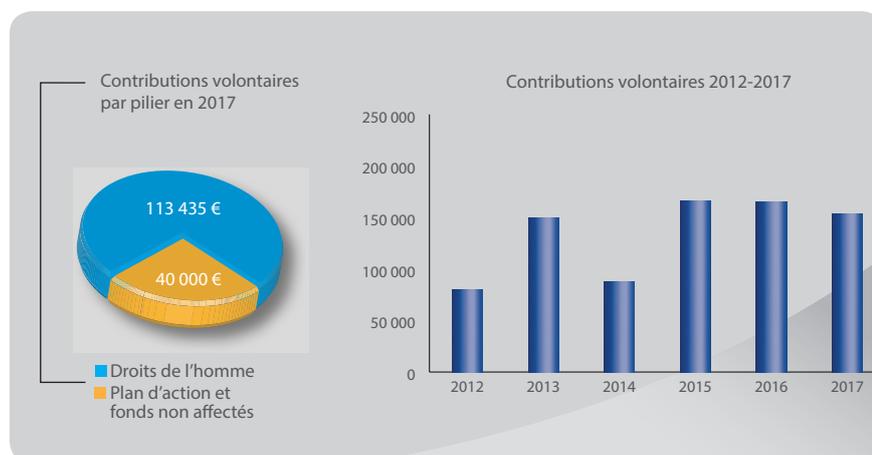
Islande

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



Irlande

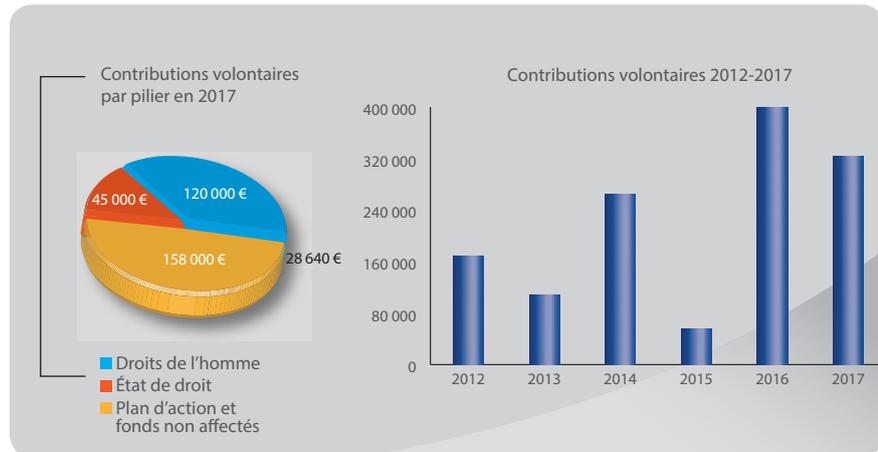
Contribution volontaire:
153 435 €
Classement d'État membre:
13/47
Classement par habitant:
14/47





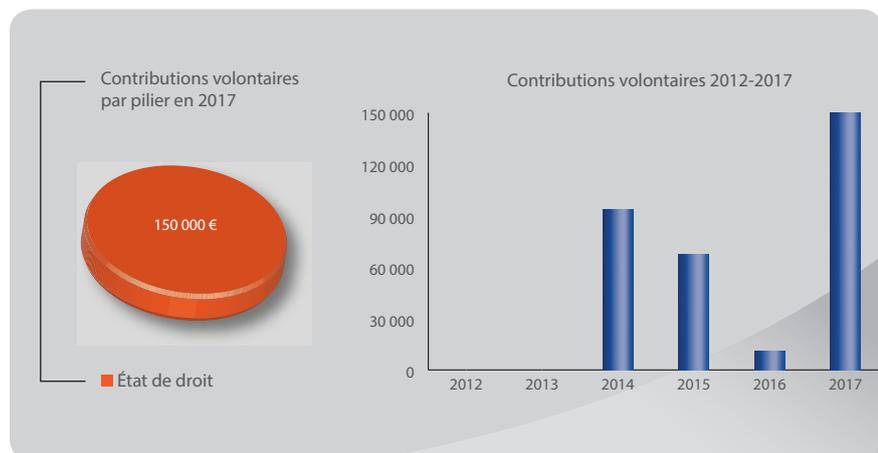
Italie

Contribution volontaire:
323 000 €
Classement d'État membre:
8/47
Classement par habitant:
23/47



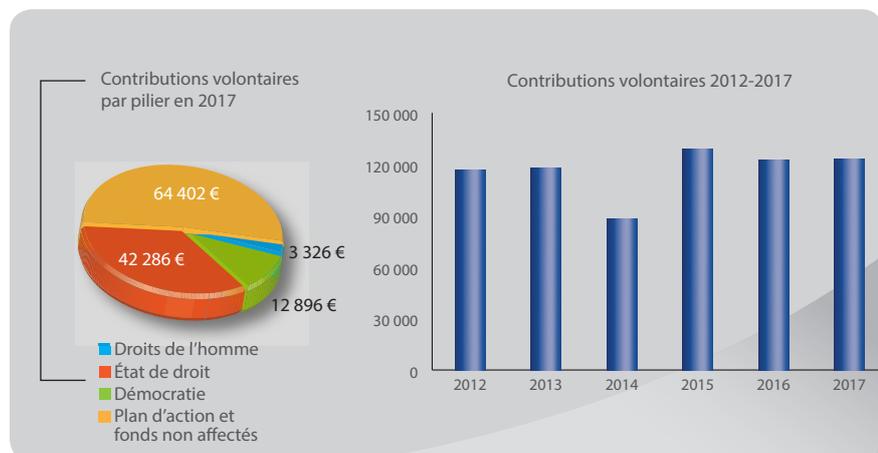
Lettonie

Contribution volontaire:
150 000 €
Classement d'État membre:
14/47
Classement par habitant:
11/47



Liechtenstein

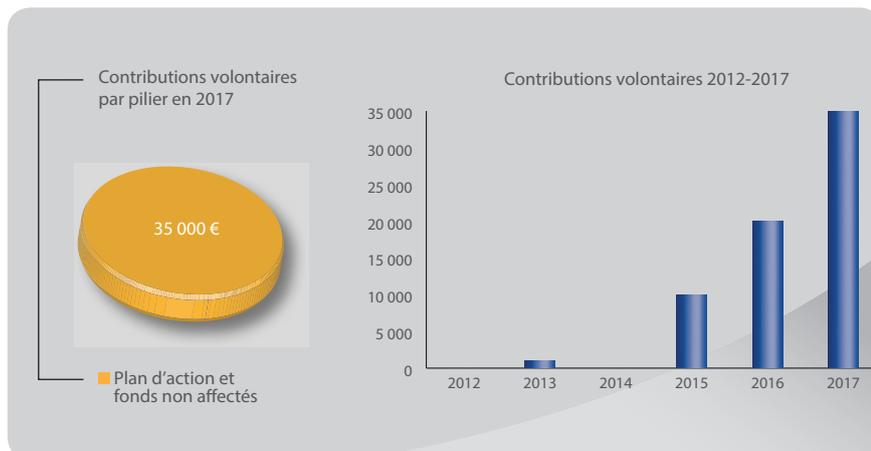
Contribution volontaire:
123 000 €
Classement d'État membre:
18/47
Classement par habitant:
2/47





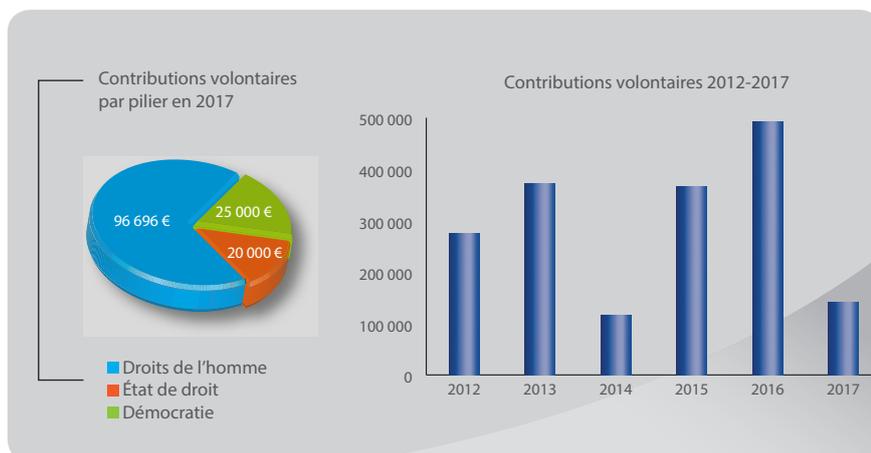
Lituanie

Contribution volontaire:
35 000 €
Classement d'État membre:
26/47
Classement par habitant:
18/47



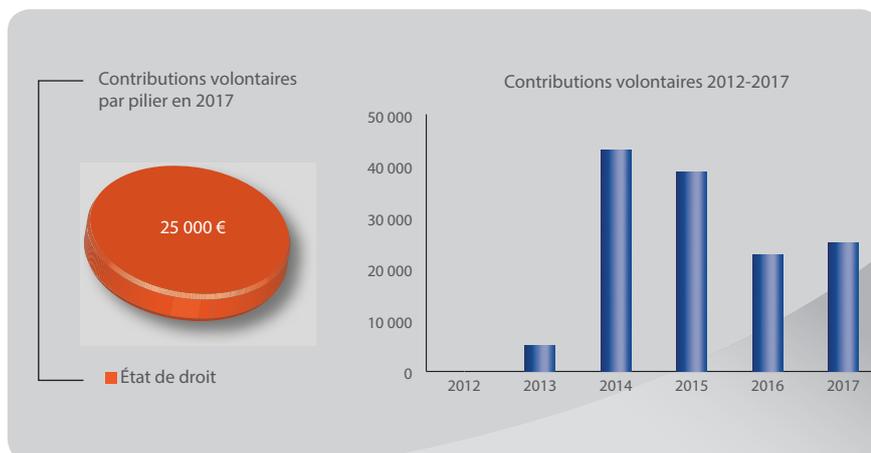
Luxembourg

Contribution volontaire:
141 696 €
Classement d'État membre:
15/47
Classement par habitant:
7/47



Malte

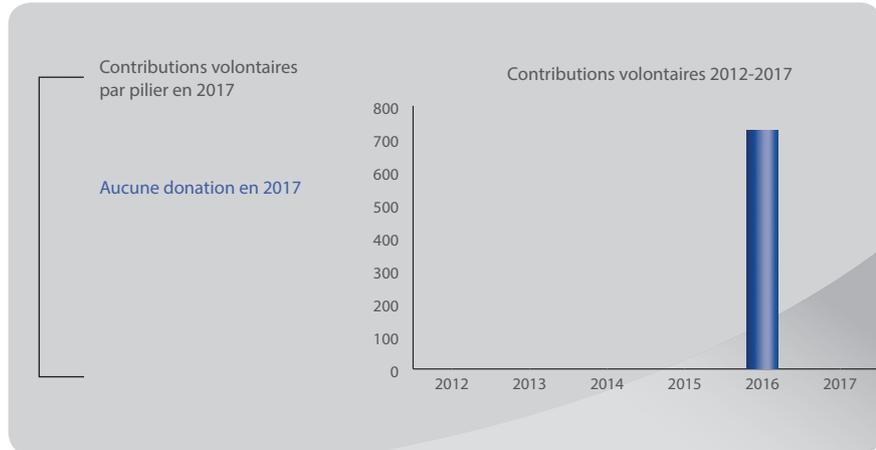
Contribution volontaire:
25 000 €
Classement d'État membre:
28/47
Classement par habitant:
12/47





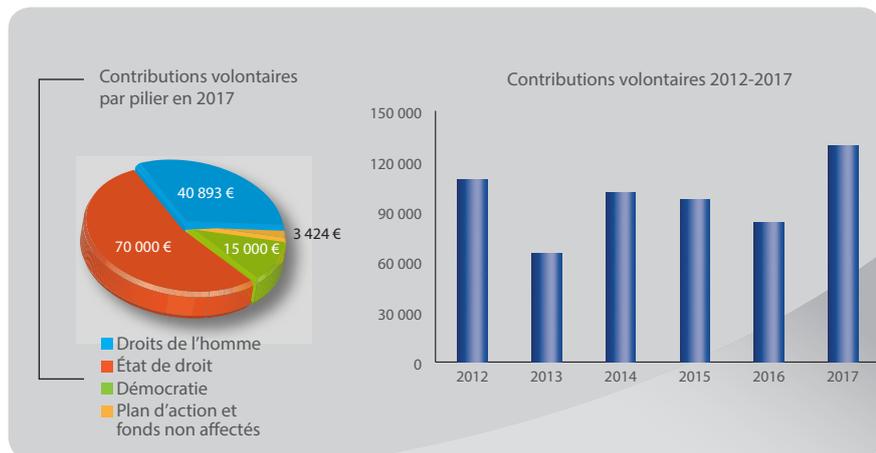
République de Moldova

Contribution volontaire:
Aucune
 Classement d'État membre:
Aucune contribution
 Classement par habitant:
Aucune contribution



Monaco

Contribution volontaire:
129 317 €
 Classement d'État membre:
16/47
 Classement par habitant:
1/47



Monténégro

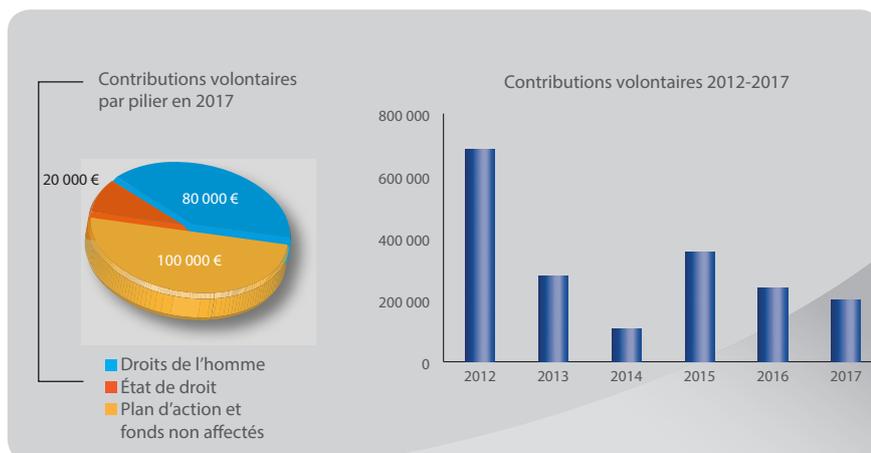
Contribution volontaire:
Aucune
 Classement d'État membre:
Aucune contribution
 Classement par habitant:
Aucune contribution





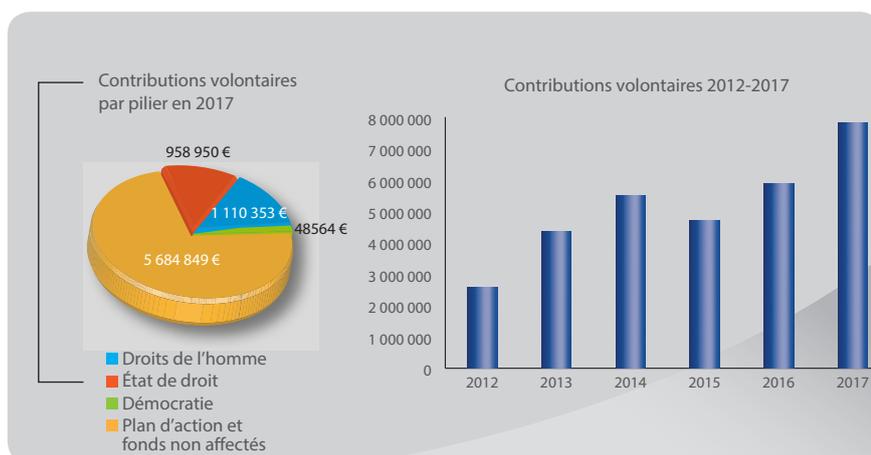
Pays-Bas

Contribution volontaire:
200 000 €
Classement d'État membre:
11/47
Classement par habitant:
19/47



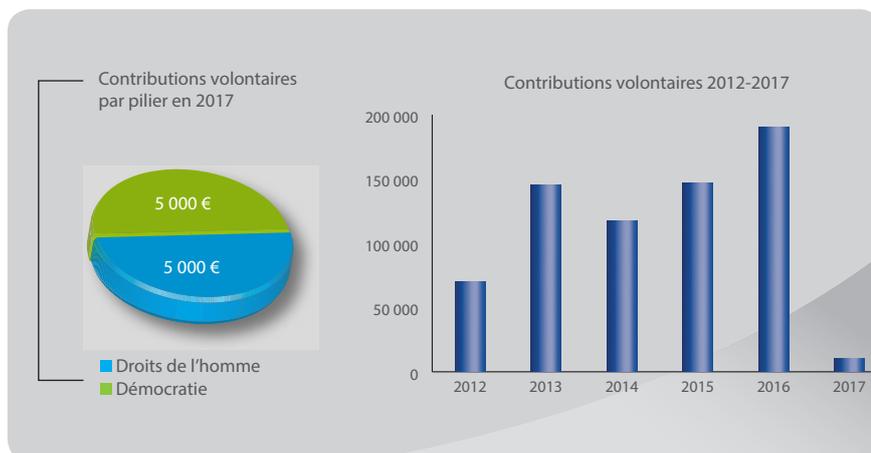
Norvège

Contribution volontaire:
7 802 716 €
Classement d'État membre:
1/47
Classement par habitant:
3/47



Pologne

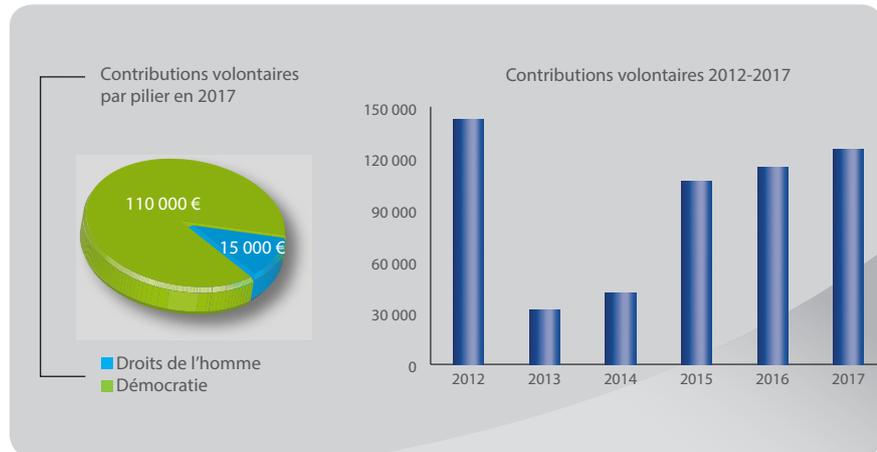
Contribution volontaire:
10 000 €
Classement d'État membre:
31/47
Classement par habitant:
34/47





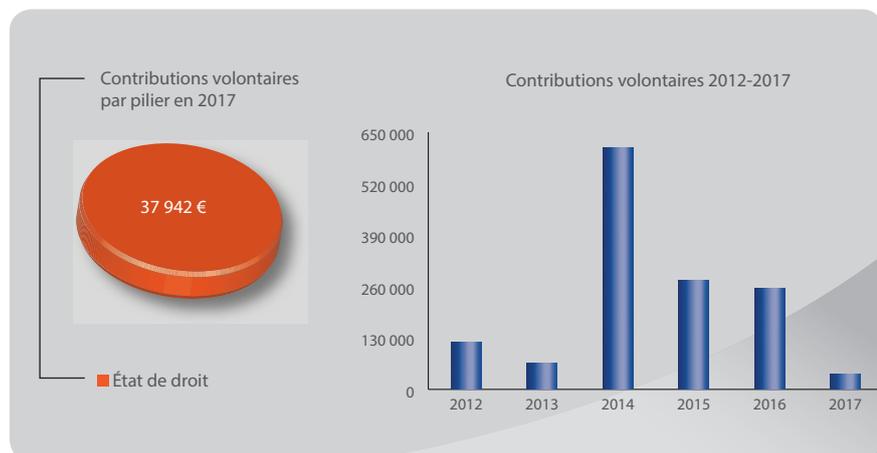
Portugal

Contribution volontaire:
125 000 €
Classement d'État membre:
17/47
Classement par habitant:
17/47



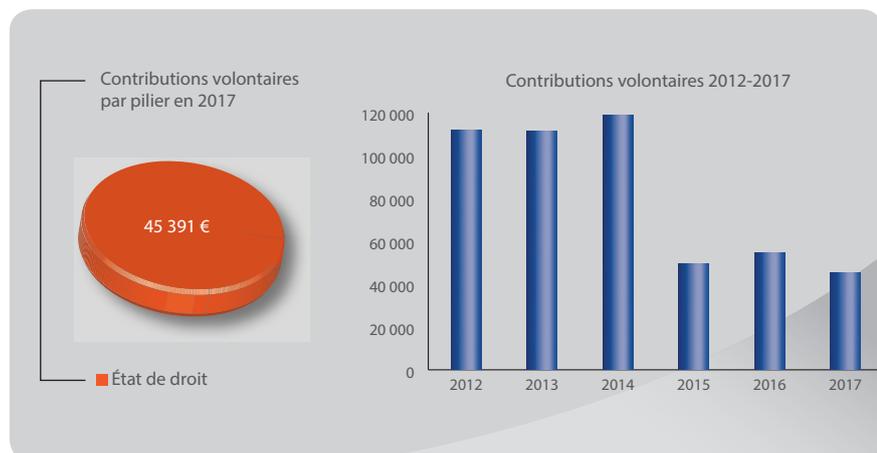
Roumanie

Contribution volontaire:
37 942 €
Classement d'État membre:
25/47
Classement par habitant:
28/47



Fédération de Russie

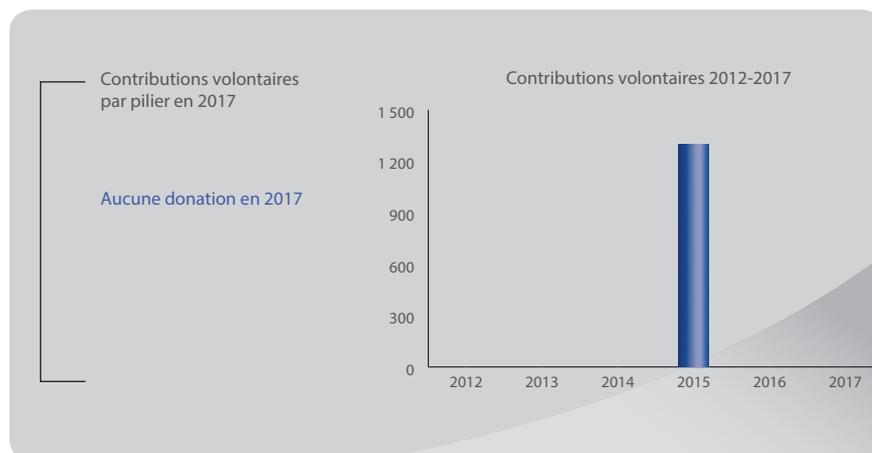
Contribution volontaire:
45 391 €
Classement d'État membre:
24/47
Classement par habitant:
33/47





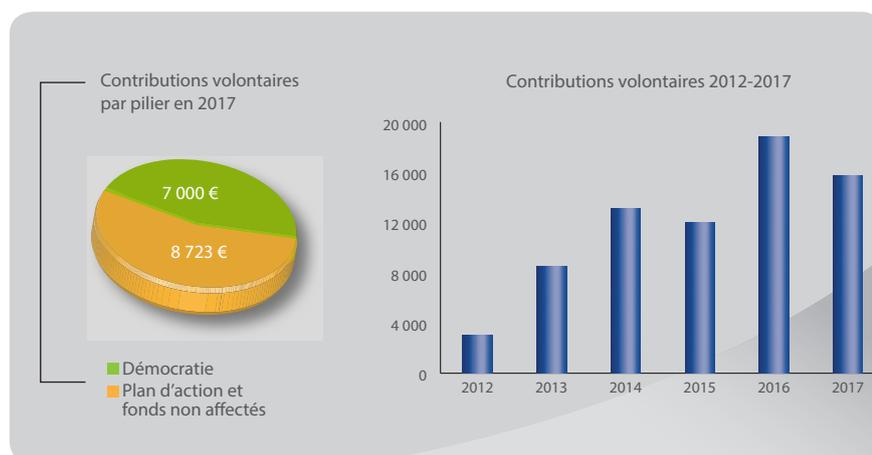
Saint-Marin

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



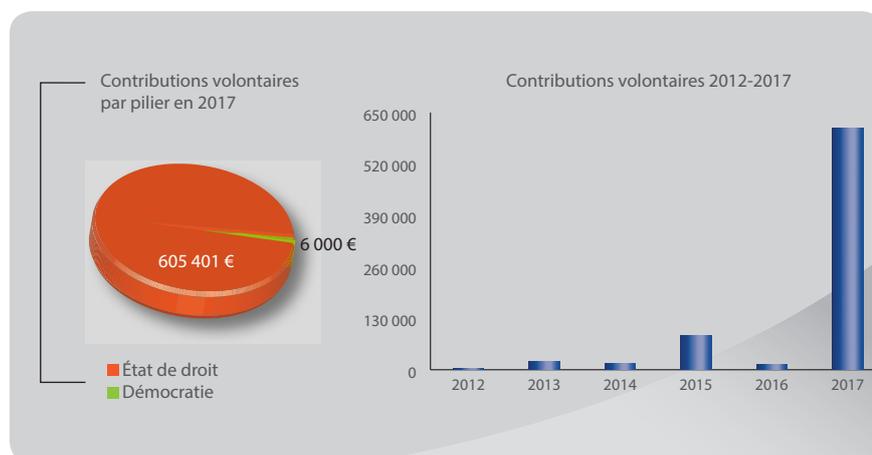
Serbie

Contribution volontaire:
15 723 €
Classement d'État membre:
29/47
Classement par habitant:
27/47



République slovaque

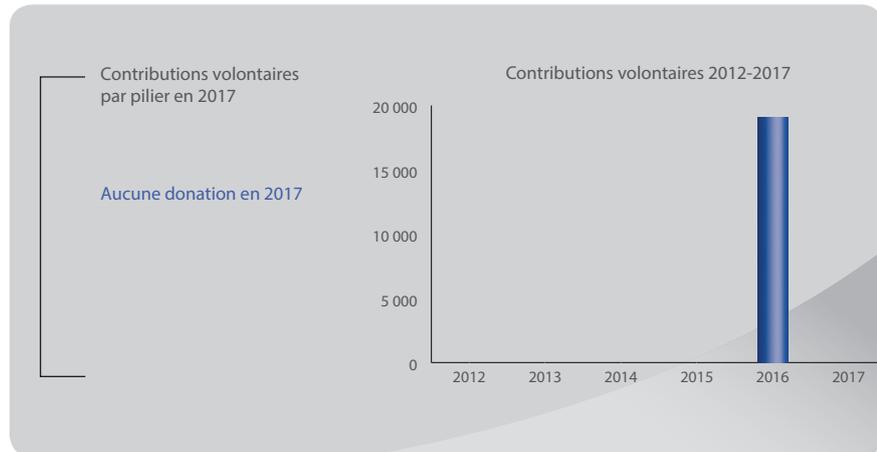
Contribution volontaire:
611 401 €
Classement d'État membre:
6/47
Classement par habitant:
10/47





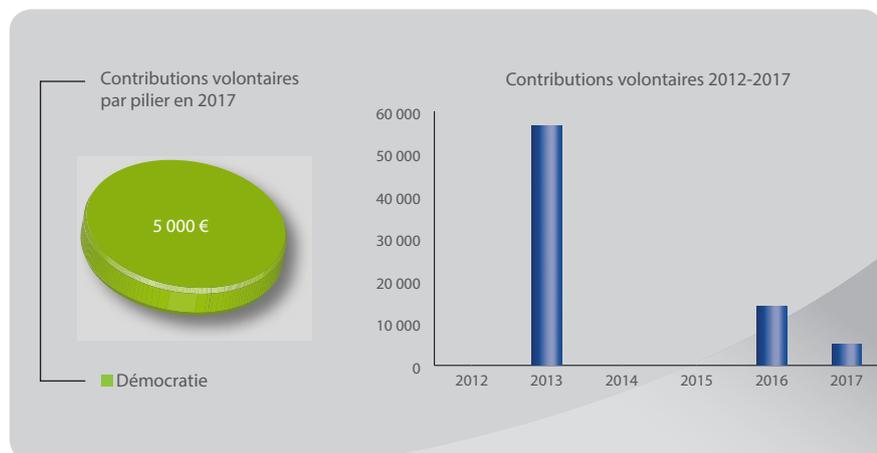
Slovénie

Contribution volontaire:
Aucune
 Classement d'État membre:
Aucune contribution
 Classement par habitant:
Aucune contribution



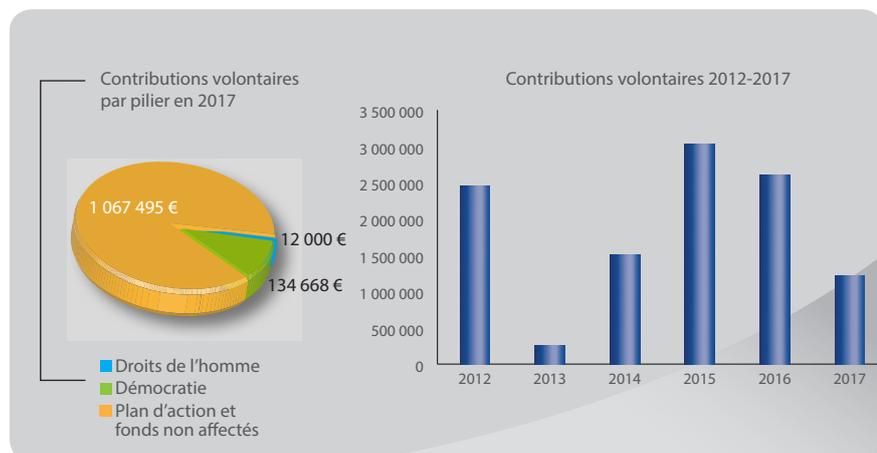
Espagne

Contribution volontaire:
5 000 €
 Classement d'État membre:
34/47
 Classement par habitant:
35/47



Suède

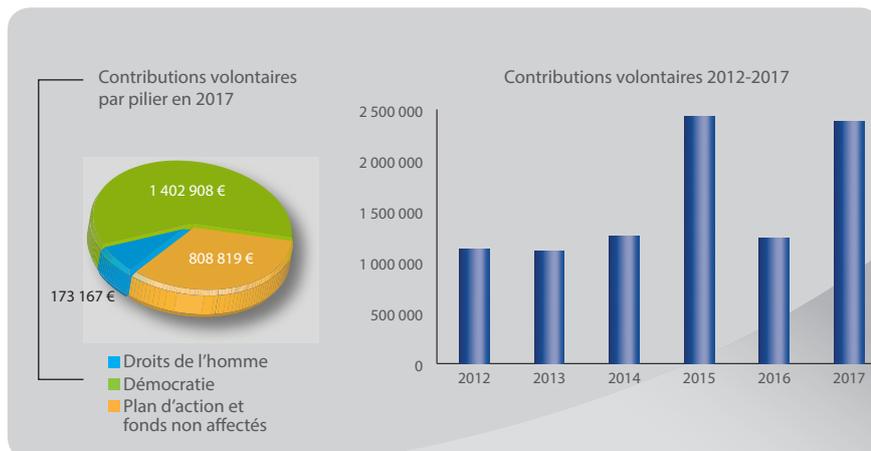
Contribution volontaire:
1 214 163 €
 Classement d'État membre:
4/47
 Classement par habitant:
8/47





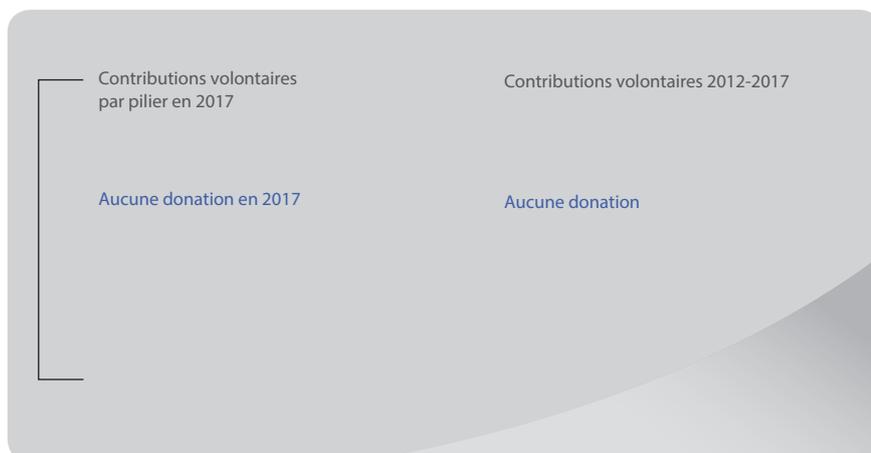
Suisse

Contribution volontaire:
2 384 894 €
Classement d'État membre:
2/47
Classement par habitant:
5/47



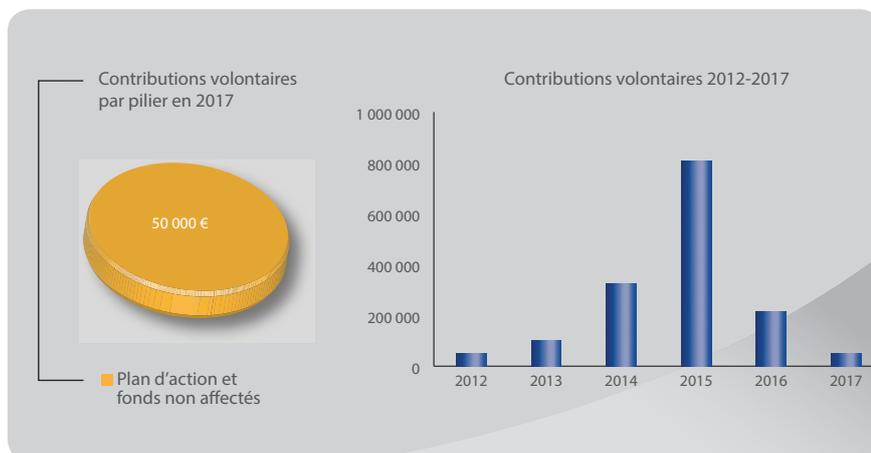
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



Turquie

Contribution volontaire:
50 000 €
Classement d'État membre:
23/47
Classement par habitant:
32/47





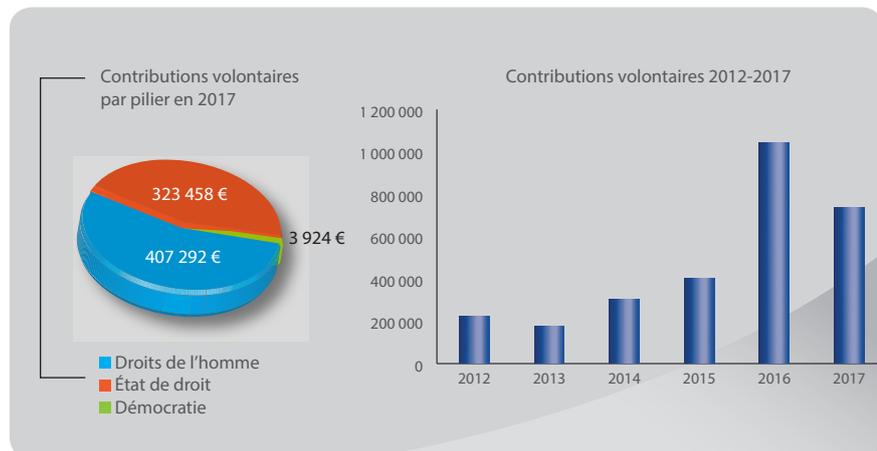
Ukraine

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



Royaume-Uni

Contribution volontaire:
734 674 €
Classement d'État membre:
5/47
Classement par habitant:
20/47



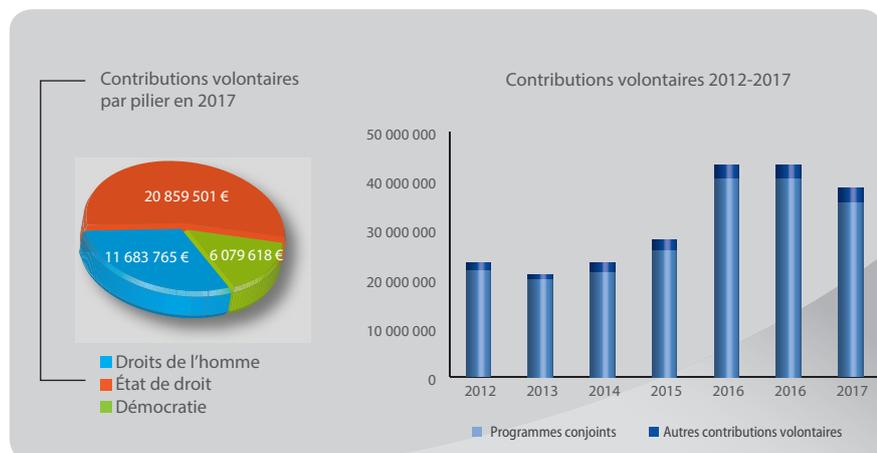
Union européenne 2017



Union européenne

Programmes conjoints:
35 585 477 €
Autres contributions volontaires:
3 037 407 €

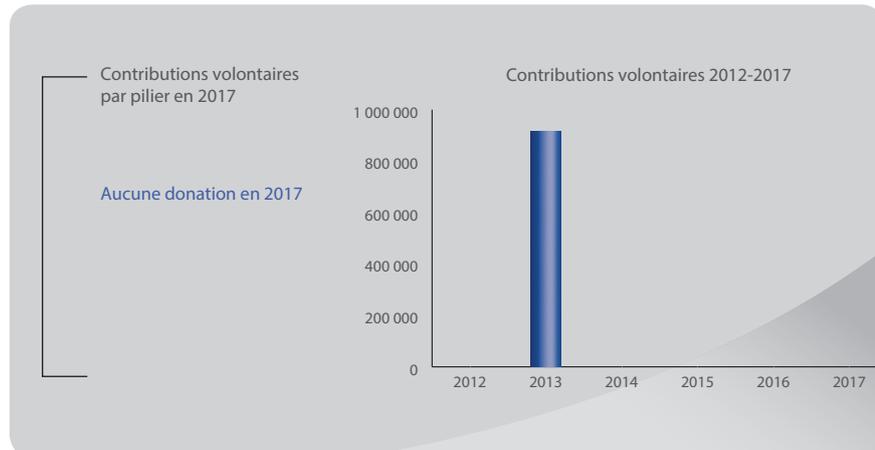
TOTAL:
38 622 884 €





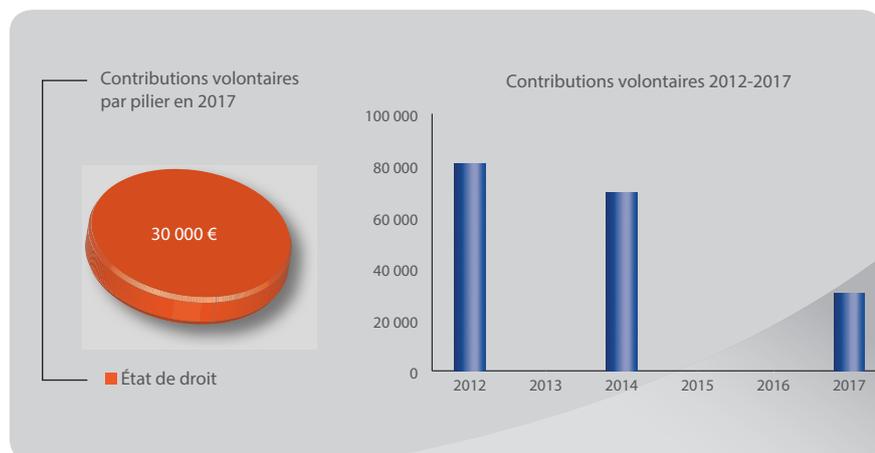
Canada

Contribution volontaire:
Aucune
Classement Observateurs:
Aucune contribution



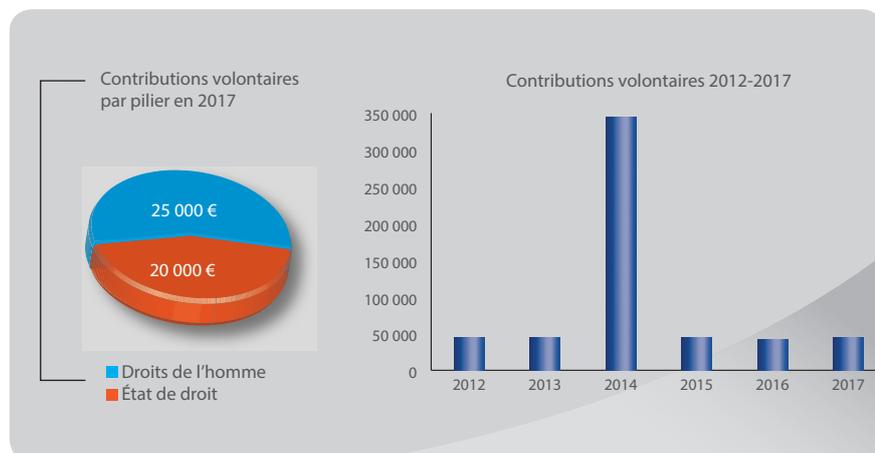
Saint-Siège

Contribution volontaire:
30 000 €
Classement Observateurs:
3/5



Japon

Contribution volontaire:
45 000 €
Classement Observateurs:
2/5





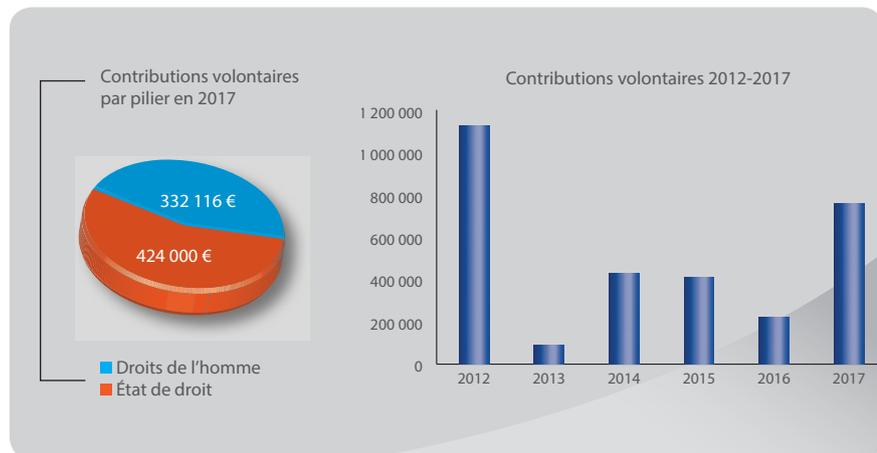
Mexique

Contribution volontaire:
Aucune
Classement Observateurs:
Aucune contribution



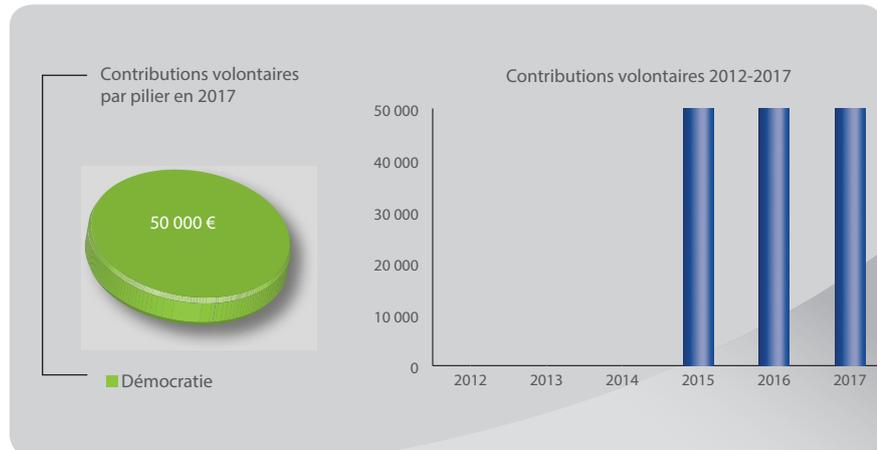
États-Unis d'Amérique

Contribution volontaire:
756 116 €
Classement Observateurs:
1/5



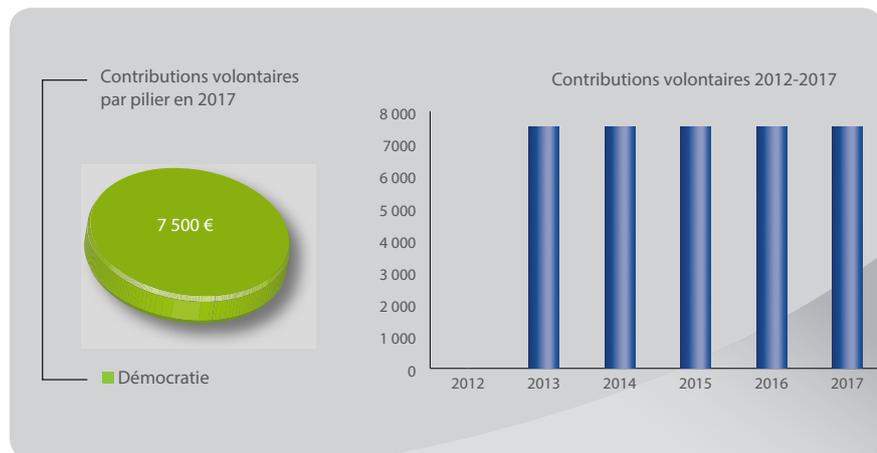
Réseau Aga Khan de développement

Contribution volontaire:
50 000 €
Classement autres:
3/14



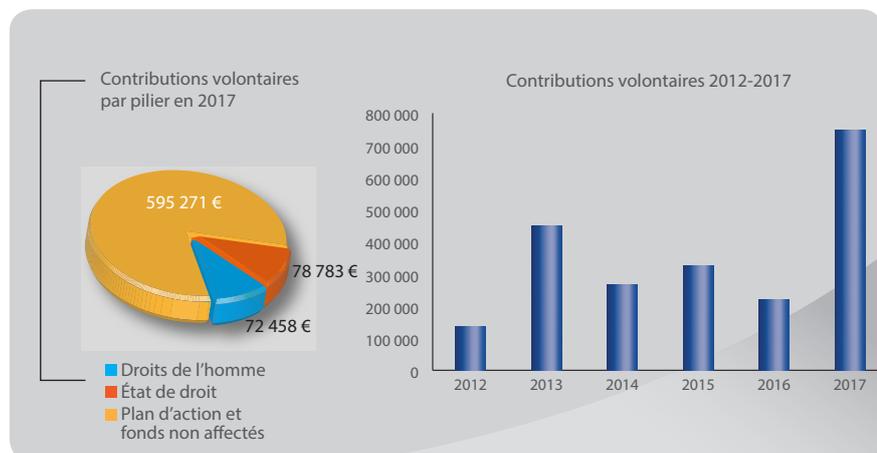
Fondation Charta 77

Contribution volontaire:
7 500 €
Classement autres:
10/14



Espace économique européen (EEE)*

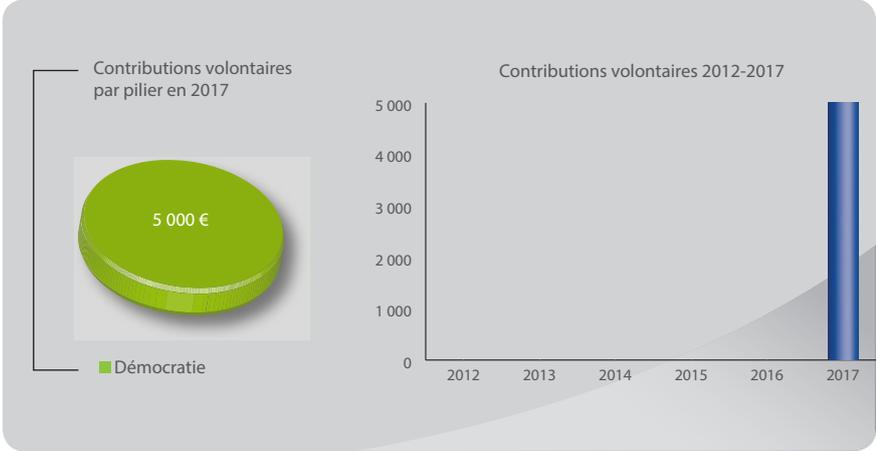
Contribution volontaire:
746 512 €
Classement autres:
2/14



* Pays donateurs: Islande, Liechtenstein, Norvège

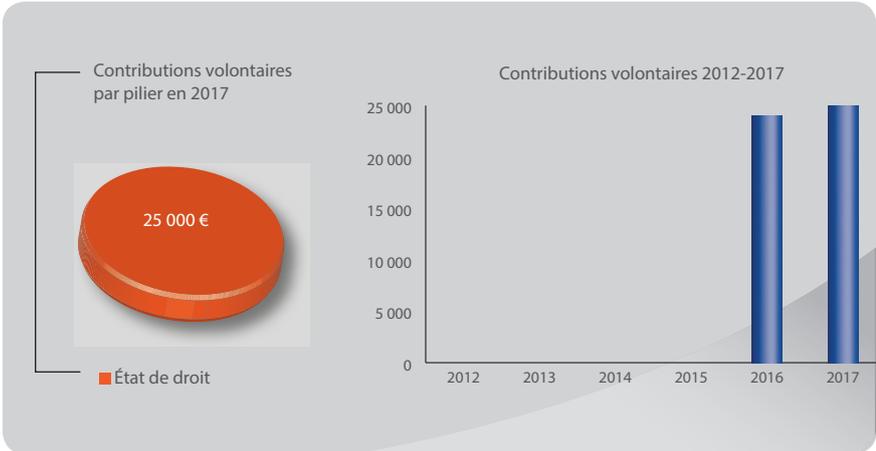
Iles Féroé

Contribution volontaire:
5 000 €
Classement autres:
12/14



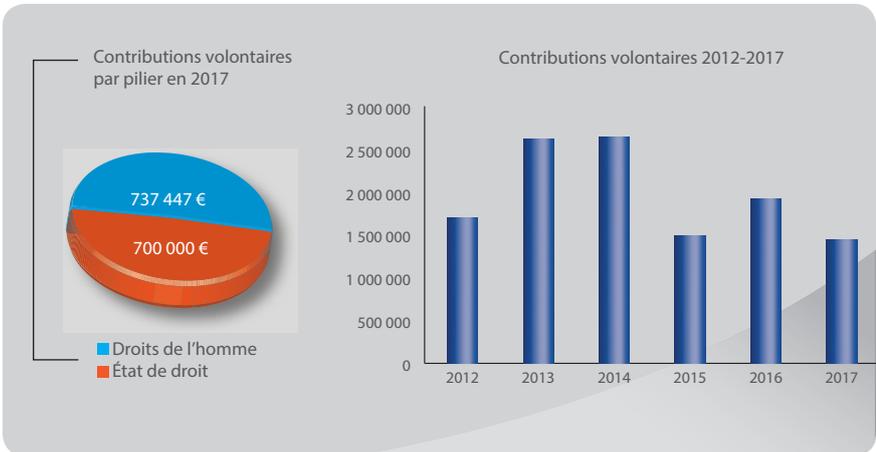
Gibraltar

Contribution volontaire:
25 000 €
Classement autres:
5/14



Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (HRTF)*

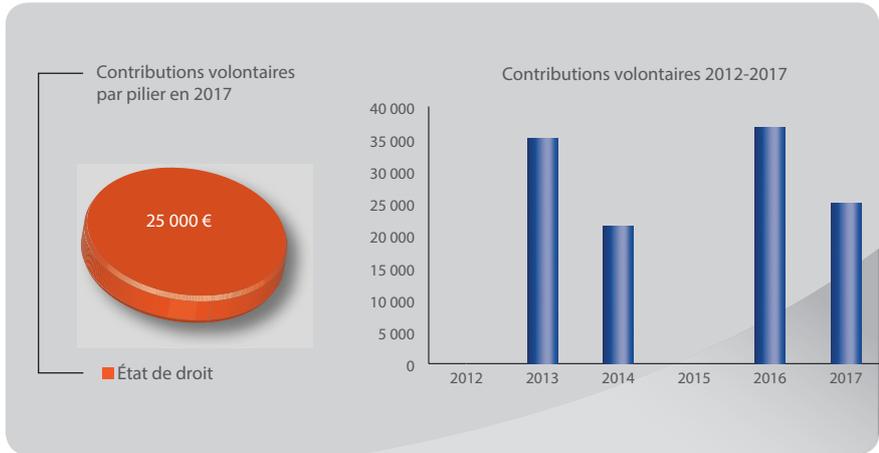
Contribution volontaire:
1 437 447 €
Classement autres:
1/14



* Pays donateurs: Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse

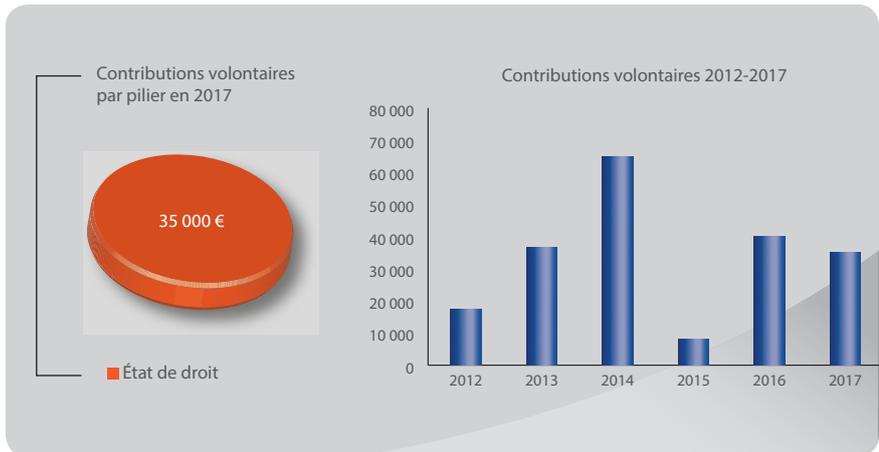
Ile de Man

Contribution volontaire:
25 000 €
Classement autres:
5/14



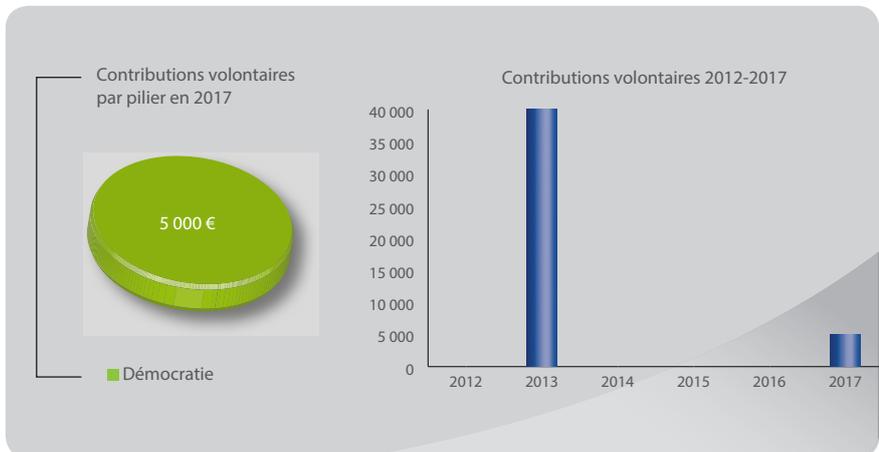
Israël

Contribution volontaire:
35 000 €
Classement autres:
4/14



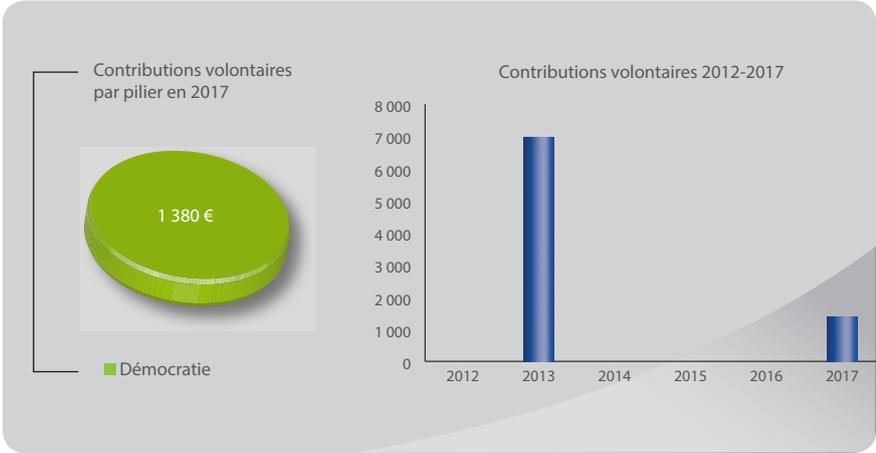
Université linguistique d'État de Moscou

Contribution volontaire:
5 000 €
Classement autres:
12/14



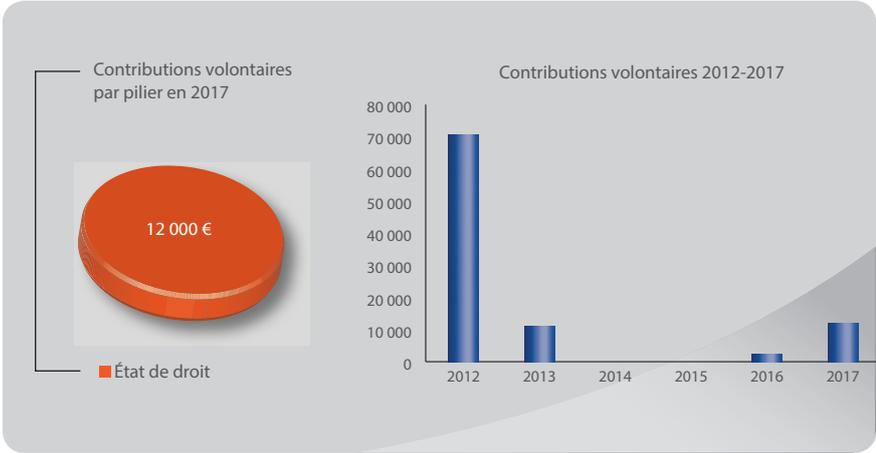
Conseil nordique des ministres

Contribution volontaire:
1 380 €
Classement autres:
14/14



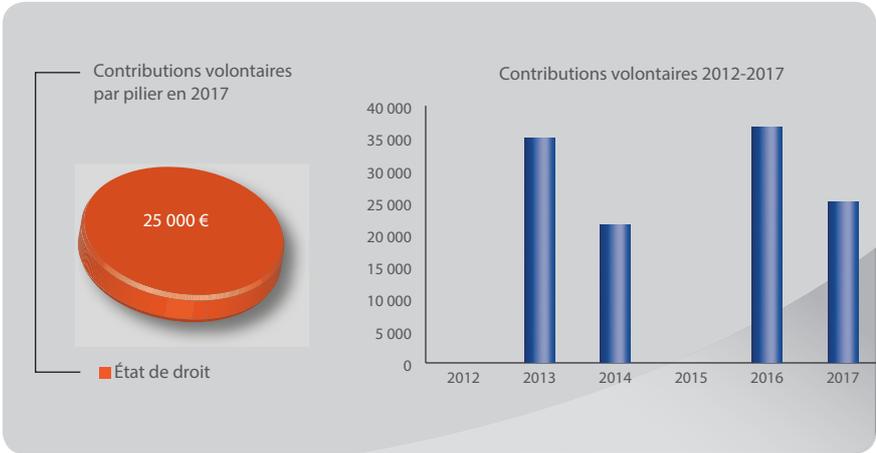
Organisation internationale de la Francophonie

Contribution volontaire:
12 000 €
Classement autres:
9/14



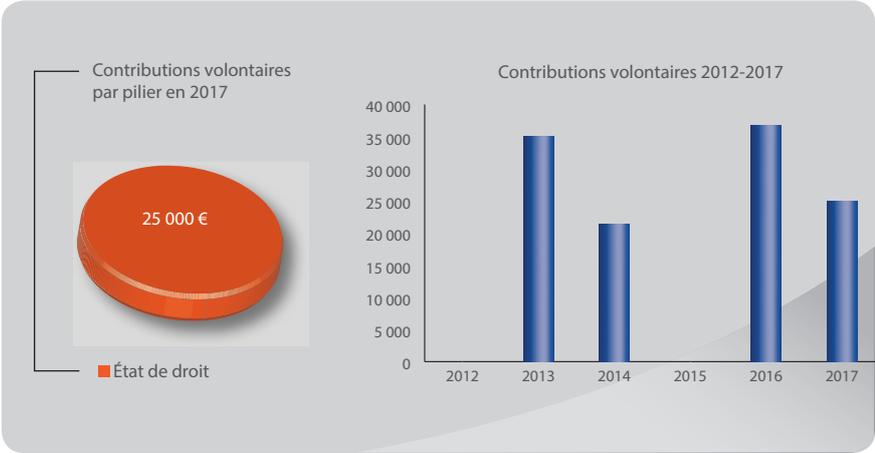
États de Guernesey

Contribution volontaire:
25 000 €
Classement autres:
5/14



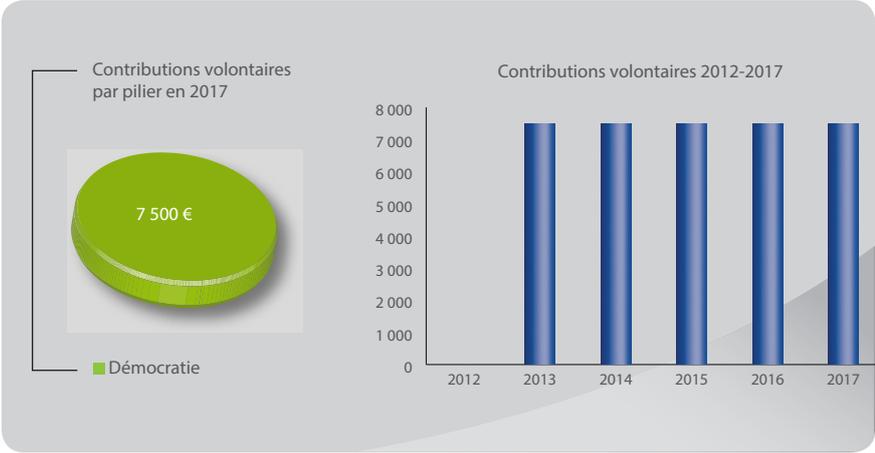
États de Jersey

Contribution volontaire:
25 000 €
Classement autres:
5/14



Vaclav Havel Library

Contribution volontaire:
7 500 €
Classement autres:
10/14



ANNEXE 2

Tableaux

2.1. Recettes sous formes de contributions volontaires 2008-2017

Rang	Donateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		(€)	(€)	(€)	(€)	(€)	(€)	(€)	(€)	(€)	(€)	(€)
1	Union européenne	20 237 864,44	20 056 507,22	20 815 949,96	24 543 762,13	23 437 238,21	20 867 155,45	23 352 971,21	28 051 261,73	43 211 634,34	38 622 884,25	292 077 596,57
2	Norvège	779 645,91	786 729,85	840 693,84	1 676 536,65	2 563 697,23	4 364 762,00	5 510 488,80	4 702 797,55	5 884 900,74	7 802 716,41	36 047 001,39
3	Danemark	0,00	800 000,00	1 392 428,52	1 340 953,70	537 318,38	3 031 472,23	1 672 846,61	5 043 819,73	1 212 212,88	1 601 584,24	16 550 438,44
4	Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ¹	0,00	1 539 647,00	916 635,00	1 166 637,00	1 693 365,00	2 620 000,00	2 644 075,39	1 491 648,81	1 924 454,44	1 437 446,95	15 433 909,59
5	Suède	398 157,69	758 894,08	146 097,90	1 509 419,98	2 454 681,95	257 507,04	1 508 388,70	3 026 054,15	2 598 196,21	1 214 162,73	14 852 020,23
6	Suisse	158 577,80	360 537,82	541 523,05	457 297,87	1 129 770,77	1 108 550,17	1 252 537,70	2 429 251,93	1 229 641,33	2 384 893,98	11 519 206,59
7	Finlande	490 500,00	666 557,00	589 678,39	747 429,82	726 527,18	593 203,18	563 030,83	801 122,18	334 987,80	285 865,44	7 050 651,82
8	France	456 350,00	611 350,00	384 227,00	634 059,72	718 350,00	730 877,71	471 938,84	689 506,75	668 912,42	548 794,58	6 605 825,45
9	Allemagne	261 000,00	530 106,29	665 172,00	1 170 730,00	285 660,00	810 996,16	476 968,45	685 125,30	449 388,50	305 000,00	5 842 150,70
10	Pays-Bas	659 659,82	454 545,00	170 161,64	221 795,00	685 064,50	277 050,00	107 500,00	354 995,00	237 500,00	200 000,00	4 180 603,23
11	Etats-Unis d'Amérique	342 778,91	190 703,63	132 610,01	70 500,00	1 127 690,72	90 812,81	426 426,89	410 328,28	222 750,00	756 115,58	3 884 266,83
12	Italie	404 006,63	340 529,20	332 749,14	323 523,78	168 078,77	108 404,88	265 037,73	54 869,50	398 639,58	323 000,00	3 429 483,89
13	Royaume-Uni	84 339,48	47 661,89	54 520,03	9 950,00	223 498,38	174 635,42	303 363,73	402 137,03	1 041 539,34	734 674,10	3 368 126,93
14	Canada	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	914 425,06	0,00	0,00	0,00	0,00	2 838 659,86
15	Irlande	581 680,00	6 000,00	50 000,00	225 000,00	80 000,00	150 000,00	87 269,14	166 374,77	165 021,10	153 434,57	2 646 964,58
16	Luxembourg	137 215,62	117 634,70	187 746,50	57 332,41	275 168,02	372 308,33	116 539,09	366 093,74	492 369,12	141 695,91	2 580 414,29
17	Espace économique européen (EEE) ²	0,00	0,00	0,00	315 350,00	135 150,00	449 710,81	265 516,00	325 376,00	218 550,00	746 512,00	2 456 164,81
18	Turquie	128 685,00	17 853,32	555 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	325 934,04	808 329,90	215 098,23	50 000,00	2 310 900,49
19	Roumanie	50 000,00	0,00	134 000,00	130 000,00	120 000,00	65 281,58	611 942,31	276 796,68	255 505,43	37 942,00	1 709 900,00
20	Portugal	170 316,76	188 857,76	171 380,00	174 505,40	142 582,00	31 500,00	41 500,00	106 500,00	115 000,00	125 000,00	1 600 056,92
21	Belgique	164 865,50	26 077,81	103 867,40	109 800,21	179 000,00	178 134,38	49 753,15	82 500,00	130 228,42	174 179,61	1 545 702,02
22	Espagne	458 000,00	365 600,00	133 600,00	34 000,00	0,00	56 500,00	0,00	0,00	14 000,00	5 000,00	1 470 656,00
23	Liechtenstein	150 000,00	85 000,00	122 713,99	130 494,35	116 461,04	117 962,92	88 287,72	128 948,07	122 609,60	122 909,75	1 342 496,70
24	Monaco	152 000,00	53 000,00	208 000,00	118 175,69	109 065,06	64 967,62	101 000,00	97 255,19	83 252,46	129 316,86	1 259 032,88
25	Bulgarie	0,00	0,00	5 956,80	5 000,00	3 000,00	184 125,00	266 097,54	466 411,27	48 423,92	9 980,49	1 000 985,02
26	Pologne	20 000,00	17 500,00	19 000,00	116 200,78	70 065,44	145 000,00	117 481,49	147 209,79	190 501,38	10 000,00	980 458,88
27	Japon	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 206,00	45 000,00	345 000,00	45 000,00	41 410,00	45 000,00	836 616,00
28	République slovaque	51 500,00	6 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	20 953,16	16 870,43	86 968,76	12 798,61	611 401,15	835 205,35
29	Open Society Foundations	135 243,48	37 743,30	254 610,50	196 722,50	65 921,68	15 720,44	0,00	0,00	0,00	0,00	816 851,88
30	Autriche	43 000,00	0,00	13 000,00	18 000,00	57 834,83	361 500,00	91 500,00	39 000,00	66 683,98	29 000,00	737 791,20
31	Microsoft Corporation	127 477,76	83 889,24	121 732,77	36 108,90	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	690 643,37
32	Union internationale des chemins de fer	115 000,00	120 000,00	80 000,00	133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	623 000,00
33	République tchèque	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	16 000,00	30 000,00	148 193,50	175 555,91	71 100,51	117 874,74	597 724,66
34	Fédération de Russie	0,00	0,00	0,00	53 170,80	111 670,20	111 234,14	118 748,86	49 548,13	54 739,23	45 391,33	586 447,69
35	Grèce	216 666,00	29 000,00	0,00	19 983,98	0,00	11 005,70	0,00	0,00	0,00	52 755,50	575 018,67
36	Azerbaïdjan	230 780,00	0,00	5 980,00	23 355,77	15 775,96	6 656,62	218 880,00	13 374,71	6 192,31	0,00	520 995,37
37	Croatie	6 000,00	2 000,00	0,00	19 802,78	1 000,00	12 979,38	183 218,13	177 032,83	23 563,49	5 506,92	448 103,53
38	Hongrie	73 897,73	4 019,73	0,00	5 000,00	6 328,22	125 094,49	14 206,89	44 700,97	40 344,45	15 000,00	436 245,49
39	Chypre	69 221,18	2 221,00	101 221,00	86 523,19	5 221,00	3 221,00	2 200,00	4 220,00	14 944,08	103 649,84	400 587,47
40	Andorre	31 000,00	32 200,00	31 200,00	24 651,51	24 200,00	53 833,87	22 250,00	35 011,19	23 356,28	73 068,31	397 080,16
41	Estonie	62 000,00	4 000,00	19 000,00	28 561,07	17 000,00	20 000,00	55 000,00	61 807,89	66 717,48	25 000,00	359 086,44

1. Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse.

2. Islande, Liechtenstein, Norvège.

2.1. Recettes sous formes de contributions volontaires 2008-2017

Rang	Donateurs	2008 (€)	2009 (€)	2010 (€)	2011 (€)	2012 (€)	2013 (€)	2014 (€)	2015 (€)	2016 (€)	2017 (€)	Total (€)
42	Lettonie	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 532,59	67 355,07	11 172,47	150 000,00	334 060,13
43	Israël	0,00	61 000,00	0,00	0,00	17 500,00	36 630,00	64 920,00	7 985,00	39 945,00	35 000,00	324 480,00
44	Fondation A.G. Leventis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	104 616,00	104 616,00	34 872,00	0,00	314 104,00
45	Saint-Siège	88 758,36	0,00	8 622,40	80 000,00	80 393,00	0,00	69 441,00	0,00	0,00	30 000,00	259 834,00
46	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 449,58
47	Islande	10 000,00	0,00	3 918,80	0,00	1 891,07	60 468,74	62 048,52	58 603,50	9 250,18	0,00	230 450,81
48	Fondation du Japon	34 123,42	29 162,00	26 699,70	32 000,00	31 000,00	5 841,83	9 934,36	0,00	13 665,75	0,00	215 552,06
49	Slovénie	10 000,00	87 000,00	33 737,43	7 049,13	0,00	0,00	0,00	0,00	19 079,00	0,00	176 015,56
50	Banque de développement du Conseil de l'Europe	0,00	173 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 000,00
51	Nations Unies	63 141,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	12 000,00	43 492,00	0,00	164 798,93
52	Supporters of Civil Society in Russia	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 849,12	20 741,71	0,00	0,00	0,00	157 590,83
53	Organisation internationale de la Francophonie	0,00	0,00	27 000,00	30 000,00	70 500,00	10 880,00	0,00	0,00	2 206,97	12 000,00	152 586,97
54	Réseau Aga Khan de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00
55	Malte	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	43 074,60	38 716,40	22 735,49	25 000,00	140 026,49
56	Banque Mondiale	0,00	0,00	14 892,03	114 885,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 777,85
57	Ile de Man	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	21 400,00	0,00	36 730,00	25 000,00	118 130,00
58	Etats de Guernesey	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	21 400,00	0,00	36 730,00	25 000,00	118 130,00
59	Etats de Jersey	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	21 400,00	0,00	36 730,00	25 000,00	118 130,00
60	Union des associations européenne de football (UEFA)	0,00	0,00	20 000,00	48 000,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
61	National Society for the Prevention of Cruelty to Children	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
62	Serbie	6 295,00	0,00	6 253,96	1 941,21	3 000,00	8 474,54	13 114,31	12 000,00	18 829,54	15 722,99	85 631,55
63	DEXIA Crédit Local	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
64	Lituanie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	10 000,00	20 000,00	35 000,00	76 920,00
65	Université de Francfort	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
66	Arménie	0,00	20 260,05	11 597,61	0,00	6 836,32	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 693,98
67	Gibraltar	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	25 000,00	49 000,00
68	Zennström Philanthropies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 892,00
69	Université linguistique d'État de Moscou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	45 000,00
70	Fondation "La Caixa"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	29 278,40	0,00	0,00	0,00	44 278,40
71	McAfee Endowment Fund	0,00	40 358,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 358,09
72	Central European Initiative	0,00	0,00	10 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
73	Jugend für Europa	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
74	Fondation européenne de la culture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	40 000,00
75	Service international pour la jeunesse de la République Fédérale d'Allemagne (IJAB)	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
76	Fondation Charta 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	37 500,00
77	Vaclav Havel Library	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	37 500,00
78	Saint-Marin	0,00	0,00	0,00	998,50	0,00	0,00	0,00	1 300,37	0,00	0,00	33 298,87

2.1. Recettes sous formes de contributions volontaires 2008-2017

Rang	Donateurs	2008 (€)	2009 (€)	2010 (€)	2011 (€)	2012 (€)	2013 (€)	2014 (€)	2015 (€)	2016 (€)	2017 (€)	Total (€)
79	Cassa di Risparmio di Firenze	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
80	Conseil nordique des ministres	0,00	0,00	12 703,76	0,00	0,00	6 979,62	0,00	0,00	0,00	1 380,22	24 069,93
81	Fondation Calouste Gulbenkian	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
82	Visa Europe	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
83	Université de Graz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	2 884,17	0,00	0,00	0,00	14 884,17
84	Université de Vienne	0,00	0,00	0,00	0,00	11 582,40	2 895,60	0,00	0,00	0,00	0,00	14 478,00
85	Université de Nottingham	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 639,32	0,00	12 639,32
86	Institut des études méditerranéennes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 490,00
87	Allianz Kulturstiftung	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
88	Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
89	Maroc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
90	Comité international des étudiants (ISC) St Gallen	0,00	0,00	9 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800,00
91	National Centre for Languages	5 558,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 660,00
92	Euromesco	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
93	Coopérative internationale de recherche et d'action en matière de communication (CIRCOM)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
94	Institut d'études stratégiques de Lisbonne	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
95	Fondation antidoping suisse	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
96	UPM-Kymmene Oyj	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
97	Iles Féroé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
98	Bosnie-Herzégovine	0,00	0,00	0,00	3 390,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 390,59
99	Géorgie	0,00	3 000,00	0,00	690,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 690,59
100	Monténégro	0,00	0,00	0,00	3 262,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 262,97
101	République de Moldova	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	724,08	0,00	3 224,08
102	Donateurs privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 056,54	0,00	0,00	0,00	0,00	3 056,54
103	Institut de recherche international Servier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
104	Association européenne de la "Via Francigena"	0,00	0,00	2 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 748,00
105	Institut allemand pour la recherche internationale sur l'éducation	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
106	Association internationale des Anciens du Conseil de l'Europe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
107	JACET (Association japonaise des professeurs universitaires d'anglais)	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
108	Parc national Donau-Auen	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
109	Fonds pour l'éducation des Roms	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
110	Save the Children Norway	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
111	Fondation Anna Lindh	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
112	Albanie	0,00	0,00	662,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	662,97
113	Goldsmiths College	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
TOTAL		27 994 005,51	28 857 637,98	29 583 592,10	36 396 153,80	37 743 293,33	39 262 617,54	42 519 248,83	52 260 510,08	61 255 969,46	59 525 860,45	458 309 718,65

2.2. Recettes sous forme de contributions volontaires en 2017

Donateurs	Total (€)	Donateurs	Total (€)
Union européenne	38 622 884,25	Fédération de Russie	45 391,33
Norvège	7 802 716,41	Japon	45 000,00
Suisse	2 384 893,98	Roumanie	37 942,00
Danemark	1 601 584,24	Israël	35 000,00
Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ¹	1 437 446,95	Lituanie	35 000,00
Suède	1 214 162,73	Saint-Siège	30 000,00
Etas-Unis d'Amérique	756 115,58	Autriche	29 000,00
Espace économique européen ²	746 512,00	Etats de Guernesey	25 000,00
Royaume-Uni	734 674,10	Estonie	25 000,00
République slovaque	611 401,15	Etats de Jersey	25 000,00
France	548 794,58	Malte	25 000,00
Italie	323 000,00	Ile de Man	25 000,00
Allemagne	305 000,00	Gibraltar	25 000,00
Finlande	285 865,44	Serbie	15 722,99
Pays-Bas	200 000,00	Hongrie	15 000,00
Belgique	174 179,61	Organisation internationale de la Francophonie	12 000,00
Irlande	153 434,57	Pologne	10 000,00
Lettonie	150 000,00	Bulgarie	9 980,49
Luxembourg	141 695,91	Fondation Charta 77	7 500,00
Monaco	129 316,86	Vaclav Havel Library	7 500,00
Portugal	125 000,00	Croatie	5 506,92
Liechtenstein	122 909,75	Université linguistique d'État de Moscou	5 000,00
République tchèque	117 874,74	Espagne	5 000,00
Chypre	103 649,84	Iles Féroé	5 000,00
Andorre	73 068,31	Conseil nordique des ministres	1 380,22
Grèce	52 755,50		
Réseau Aga Khan de développement	50 000,00		
Turquie	50 000,00		
		GRAND TOTAL	59 525 860,45 €

1. Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse.

2. Islande, Liechtenstein, Norvège.

2.3. Recettes sous forme de contributions volontaires en 2017 par pilier

Donateurs	Droits de l'homme (€)	Etat de droit (€)	Démocratie (€)	Plan d'action et fonds non-affectés (€)	Total (€)
Union européenne	11 683 765,08	20 859 501,02	6 079 618,15		38 622 884,25
Norvège	1 110 353,11	958 950,47	48 564,27	5 684 848,56	7 802 716,41
Suisse	173 166,50		1 402 908,49	808 818,99	2 384 893,98
Danemark	1 562 622,99			38 961,25	1 601 584,24
Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ¹	737 446,95	700 000,00			1 437 446,95
Suède	12 000,00		134 667,95	1 067 494,78	1 214 162,73
Etats-Unis d'Amérique	332 115,58	424 000,00			756 115,58
Espace économique européen ²	72 458,29	78 782,71		595 271,00	746 512,00
Royaume-Uni	407 292,00	323 458,00	3 924,10		734 674,10
République slovaque		605 401,15	6 000,00		611 401,15
France	83 000,00	95 000,00	370 794,58		548 794,58
Italie	120 000,00	45 000,00		158 000,00	323 000,00
Allemagne	230 000,00		75 000,00		305 000,00
Finlande	162 299,46	23 565,98	100 000,00		285 865,44
Pays-Bas	80 000,00	20 000,00		100 000,00	200 000,00
Belgique	67 679,61		81 500,00	25 000,00	174 179,61
Irlande	113 434,57			40 000,00	153 434,57
Lettonie		150 000,00			150 000,00
Luxembourg	96 695,91	20 000,00	25 000,00		141 695,91
Monaco	40 893,14	70 000,00	15 000,00	3 423,72	129 316,86
Portugal	15 000,00		110 000,00		125 000,00
Liechtenstein	3 325,81	42 286,09	12 895,87	64 401,98	122 909,75
République tchèque	60 813,32		38 000,00	19 061,42	117 874,74
Chypre	96 000,00	3 429,84	4 220,00		103 649,84
Andorre	15 000,00	50 000,00	1 000,00	7 068,31	73 068,31
Grèce	52 755,50				52 755,50
Réseau Aga Khan de développement			50 000,00		50 000,00
Turquie				50 000,00	50 000,00
Fédération de Russie		45 391,33			45 391,33
Japon	25 000,00	20 000,00			45 000,00
Roumanie		37 942,00			37 942,00

1. Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse.

2. Islande, Liechtenstein, Norvège.

2.3. Recettes sous forme de contributions volontaires en 2017 par pilier

Donateurs	Droits de l'homme (€)	Etat de droit (€)	Démocratie (€)	Plan d'action et fonds non-affectés (€)	Total (€)
Israël		35 000,00			35 000,00
Lituanie				35 000,00	35 000,00
Saint-Siège		30 000,00			30 000,00
Autriche	27 000,00		2 000,00		29 000,00
Etats de Guernesey		25 000,00			25 000,00
Estonie				25 000,00	25 000,00
Etats de Jersey		25 000,00			25 000,00
Malte		25 000,00			25 000,00
Ile de Man		25 000,00			25 000,00
Gibraltar		25 000,00			25 000,00
Serbie			7 000,00	8 722,99	15 722,99
Hongrie	10 000,00	5 000,00			15 000,00
Organisation internationale de la Francophonie		12 000,00			12 000,00
Pologne	5 000,00		5 000,00		10 000,00
Bulgarie				9 980,49	9 980,49
Fondation Charta 77			7 500,00		7 500,00
Vaclav Havel Library			7 500,00		7 500,00
Croatie	4 506,92		1 000,00		5 506,92
Université linguistique d'État de Moscou			5 000,00		5 000,00
Espagne			5 000,00		5 000,00
Iles Féroé			5 000,00		5 000,00
Conseil nordique des ministres			1 380,22		1 380,22
TOTAL	17 399 624,74	24 779 708,59	8 605 473,63	8 741 053,49	59 525 860,45

2.4. Recettes sous forme de contributions volontaires en 2017 par bénéficiaire

Pays bénéficiaires	€	%
Multilatéral	18 948 107,65	31,83%
Ukraine	7 411 459,46	12,45%
République de Moldova	3 887 592,47	6,53%
Azerbaïdjan	2 978 488,66	5,00%
Géorgie	2 906 485,16	4,88%
Arménie	2 744 079,52	4,61%
Albanie	2 720 139,29	4,57%
Serbie	2 332 892,32	3,92%
Kosovo*	2 111 153,82	3,55%
Maroc	1 997 919,32	3,36%
Tunisie	1 816 454,18	3,05%
Monténégro	1 579 652,00	2,65%
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	1 420 405,48	2,39%
Bélarus	1 171 912,88	1,97%
Bosnie-Herzégovine	1 165 275,84	1,96%
Turquie	832 193,17	1,40%
Jordanie	664 917,15	1,12%
Fédération de Russie	651 050,38	1,09%
République slovaque	560 000,00	0,94%
Kazakhstan	485 879,00	0,82%
République kirghize	303 497,10	0,51%
Grèce	245 000,00	0,41%
Algérie	201 681,80	0,34%
Liban	201 681,80	0,34%
Lettonie	150 000,00	0,25%
Roumanie	37 942,00	0,06%
GRAND TOTAL	59 525 860,45 €	100%

Les contributions extrabudgétaires représentent pour le Conseil de l'Europe une ressource essentielle et la principale source de financement de ses activités de coopération et d'assistance technique. L'augmentation constante des ressources extrabudgétaires au cours des dernières années a permis à l'Organisation de renforcer son action au sein des États membres et au-delà. Ces ressources soutiennent aussi la contribution de l'Organisation à la réalisation du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

En 2017, nos donateurs ont apporté une contribution de 59,5 millions d'euros aux actions du Conseil de l'Europe. Cette brochure présente un aperçu des recettes 2017 ainsi que le profil des différents donateurs. Une analyse des fonds et de leur utilisation montre les résultats concrets que l'Organisation a obtenus grâce aux partenariats avec nos donateurs.

Contactez le secrétariat du Conseil de l'Europe :
Division de la mobilisation des ressources et des relations
avec les donateurs
Bureau de la Direction générale des programmes
Avenue de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
RMDR@coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int